



Etat de la liberté
de presse et d'expression en RD. CONGO
— RAPPORT 2017 —

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La Répression se banalise



**Lourd bilan
de fin de règne
du régime Kabila**



Ce rapport est diffusé en langue française.
Il a été rendu public le 02 Novembre 2017 à Kinshasa.
Journaliste en Danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication,
à condition que crédit lui soit rendu.

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule et exclusive
responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.

PREAMBULE

La lente descente aux enfers de la liberté de la presse en RDC

Clea Kahn-Sriber

Une nouvelle année s'achève en République démocratique du Congo sans que des élections aient pu se dérouler démocratiquement. Près de 12 mois après l'échéance constitutionnelle de son mandat, le président Joseph Kabila continue de s'accrocher coûte que coûte à son fauteuil.

Les accords dits de la Saint-Sylvestre, signés en décembre 2016, devaient encadrer la transition vers des élections d'ici fin 2017. Or il aura fallu attendre octobre dernier pour que les Congolais apprennent par le biais des médias que le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'envisageait pas la tenue des élections avant ... 2019.

Cette situation d'illégalité constitutionnelle jamais connue auparavant crée une incertitude sociale et économique catastrophique pour la société congolaise. Dépression économique, regain des tensions sécuritaires à l'Est et dans le Centre, étouffement des mouvements de la société civile, arrestations arbitraires...

Dans ce contexte, les journalistes ont plus que jamais un rôle crucial à jouer, celui de témoin libre et indépendant des soubresauts que traverse ce pays-continent, pour la population locale mais aussi pour la communauté internationale. Une mission que tente par tous les moyens d'étouffer le gouvernement congolais.

Harcèlement systématique contre les journalistes qui couvrent des manifestations de contestation du gouvernement ; coupures des signaux radios ou internet imputables à des « difficultés techniques » ; décrets et arrêtés en tout genre pour « légaliser » la censure et museler les médias étrangers... La liste est longue. En 2017, JED et Reporters sans frontières ne recensent aucun assassinat de journaliste, ni de disparitions forcées. Mais la guerre que livre le gouvernement aux médias, grâce notamment à la passivité ou la complicité de proches du pouvoir de Kinshasa, reste profonde et déterminée, facilitée par une impunité constante.

En 2010, lors du 13e Sommet de la Francophonie, à Montreux en Suisse, le président Kabila avait pourtant affirmé « la détermina-

tion du gouvernement congolais à faire en sorte qu'aucun crime que ce soit contre les journalistes ou contre la population à Kinshasa à l'est ou sur toute l'étendue du territoire national ne reste plus impuni ». De belles paroles, aucunement suivies d'effets.

Dans ce paysage sinistre pour la liberté de la presse où l'impunité est reine, une lueur d'espoir peut-être vient du côté de l'Union européenne. Depuis le 29 mai 2017, l'UE a décrété une série de sanctions contre Lambert Mendé, ministre de la Communication et des Médias, notamment pour avoir mené « une politique répressive envers les médias ».

En ce jour du 2 novembre, journée mondiale de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les journalistes, alors que tous désespèrent d'obtenir une réaction constructive du gouvernement congolais, il est temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités face à la répression systématique de la liberté d'expression des Congolais et en tire les conclusions qui s'imposent.

Clea Kahn-Sriber

Responsable du bureau Afrique
Reporters sans frontières

INTRODUCTION

Contexte politique et médiatique

Au cours de l'année écoulée la République démocratique du Congo a vécu dans l'incertitude politique.

L'annonce le 4 octobre 2016 par le président Joseph Kabila du report des élections générales au-delà de la date prévue par la Constitution de novembre 2006 a suscité des réactions animées au sein de la population, de la société civile et des partis d'opposition. Plusieurs manifestations ont eu lieu qui ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. Des négociations ont été amorcées aboutissant à un accord le 31 décembre 2016, dit Accord de la Saint Sylvestre. Celui-ci prévoyait la tenue des élections au mois de décembre 2017 et aussi la réouverture de tous les médias fermés pour des raisons « politiques ».

A ce jour il n'a toujours pas été appliqué. Tout au long de l'année, les manifestations se sont multipliées demandant la mise en œuvre de l'Accord. Les conséquences économiques et sociales de cette instabilité politique ont aussi durement affecté les Congolais. En octobre 2017, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a défrayé la chronique en annonçant que la tenue des élections ne pourra être envisagée avant l'année 2019, soit

Aujourd'hui le Chef de l'Etat congolais siège donc hors de tout cadre constitutionnel ou légal ; et cela en toute impunité.

plus de deux ans après la fin du mandat du président Kabila, selon la Constitution. La non application de cet accord et l'entêtement du président Joseph Kabila à poursuivre son mandat ont créé une situation de crise dont les effets se font sentir bien au-delà des cercles politiques de la capitale Kinshasa. Instabilité politique, manifesta-

Dans ce climat d'impunité, les médias et journalistes congolais n'ont pas seulement été des « victimes collatérales » de cette crise politique mais des cibles clairement désignées des forces de sécurité et de certaines autorités politiques et administratives, à Kinshasa et dans les provinces.

tions populaires réprimées violemment, regain des exactions des groupes armés...

Ainsi tous les acteurs, de la police, aux services de renseignements en passant par l'armée ou les groupes armés se sentent légitimés de s'en prendre aux médias et aux journalistes. Puisque même le président ne respecte pas la loi, pourquoi le devraient-ils ?

L'autocratie en place ne supporte néanmoins pas que l'on questionne ou observe les mises en cause de l'autorités de l'Etat.

Ainsi les journalistes qui ont souhaité couvrir la crise politique, économique et sécuritaire qui frappe la république démocratique du Congo ont été systématiquement empêchés de faire leur travail.

I. Répression de la couverture des manifestations populaires contre le « glissement », calendrier électoral et pour la tenue des élections générales

Depuis l'annonce par le gouvernement de la non tenue des élections telle que prévue fin 2016,

des voix se sont fait entendre pour réclamer un retour à l'ordre constitutionnel. Ces mobilisations citoyennes ou politiques ont tour à tour demandé la tenue des élections, la publication officielle du calendrier électoral ou encore l'application de l'accord dit de la « Saint Sylvestre ». Systématiquement interdites par le gouvernement, officiellement pour préserver la « sécurité nationale », ces manifestations ont été réprimées violemment par les forces de l'ordre. Les journalistes qui ont couvert ces démonstrations publiques ont pour beaucoup été interpellés, passé à tabac ou ont vu leurs matériels de travail confisqués.

Ces actes de violence et de blocage de l'accès à l'information, commis par différents services de sécurité n'ont jamais fait l'objet d'une enquête ou d'une sanction pour ceux qui s'en sont rendus coupables.

A Kinshasa, Privali Wabembela, reporter-cameraman au « Vrai journal », un magazine d'informations générales, diffusé sur Canal Congo Télévision (CCTV) a été sérieusement **tabassé, le 3 avril 2017**, par un groupe d'éléments de la police déployés dans le cadre de la ville morte décrétée par une frange d'acteurs politiques de l'opposition dans le but d'exiger l'application de l'accord du 31 décembre 2016.

Alain Uaykanu, Christine Tshibuyi, Pascal Mulegwa, Chinois Mbelechi, Kelly Katombe, Emmanuela Nzombi et Nancy Ntumba travaillant respectivement pour l'agence Chine nouvelle, le site d'informations Actualite.cd, l'agence Anadolu, BBC/Kinshasa, l'agence de presse Reuters et Vox Congo, ont été **interpellés, intimidés et confinés, le 31 juillet 2017**, dans la cour d'une

école alors qu'ils couvraient les rassemblements populaires de citoyens réclamant le respect des accords de décembre 2016 et la tenue d'un scrutin présidentiel ainsi que le retrait du président Joseph Kabila. Ils ont été libérés à la suite de l'intervention du nouveau commissaire provincial de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo Kitenge.

A l'est du pays, Lei Wera (BBC), Daniel Chube Ngorombi (correspondant de RFI en swahili) et Justin Kabunga (Congo Synthèse) et un photographe ont été arrêtés deux heures par la police le 31 juillet 2017 à Goma. L'appareil photo et le dictaphone de la correspondante de la BBC ont été temporairement confisqués, et leurs images effacées. Ils couvraient une manifestation populaire demandant l'application des accords de la Saint Sylvestre.

II. Répression de la couverture des manifestations populaires à caractère social ou économique

Le climat d'incertitude politique a eu des conséquences sur la situation économique des ménages congolais, déjà dans un état très précaire. Les journalistes qui ont tenté de donner la parole aux manifestants, ont été pris pour cibles. Les problèmes de sécurité liés à une mauvaise administration sont également tabous.

A Goma, au Nord Kivu Rozen Kalafulo (Pole FM), Freddy Bikumbi (Radio Okapi) et Willian Dupuy (photographe de Picture Tank) ont été **physiquement agressés, le mercredi 12 avril 2017**, par un colonel de la police nationale congolaise en personne, le Colonel Van Kasongo, alors qu'ils couvraient une manifestation pacifique organisée par le mouvement citoyen « Lutte pour le

Changement » (LUCHA) devant la Banque Centrale de Goma pour protester contre les conditions financières dans le pays. En dépit des dénonciations, l'officier n'a jamais été inquiété.

Francine Mukoko, Blaise Basmoboli et Baudry Mata, journalistes à la télévision française « TV5 », ont été passés à tabac, le mercredi 17 mai 2017, à quelques encablures de la prison centrale de Kinshasa, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise qui ont, par la suite, confisqué leurs matériels de travail. Les trois journalistes s'étaient rendus à la prison centrale de Kinshasa dans le but de réaliser un reportage suite à l'attaque survenue à la Prison centrale de Kinshasa au cours de laquelle plusieurs détenus se sont évadés et qui auraient fait plusieurs morts.

Deux journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) ont été interpellés et menacés, mardi 25 juillet 2017, à l'hôpital général de référence de Kinshasa, par des agents des services de renseignement militaire DEMIAP (Détection militaire des actions anti-patrie, renseignements militaires) alors qu'ils couvraient la grève décrétée par des médecins suite à la dégradation de leur pouvoir d'achat due à la chute de la monnaie nationale.

Steeve Mbuyi, journaliste à B-One et Samy Tumba, photographe indépendant, ont été **maintenus en garde à vue 24 heures le 20 septembre 2017** dans un Commissariat de police à Kinshasa. Les deux journalistes ont été interpellés alors qu'ils couvraient une manifestation, devant le ministère des Affaires étrangères, contre la mesure d'annulation des passeports dits semi biométriques par le gouvernement.

III. Censure technologique

Lorsqu'elles ne s'attaquent pas physiquement aux journalistes, les autorités prennent des mesures techniques de censure en coupant les signaux audiovisuels ou Internet pour censurer certains médias. Au cours de l'année écoulée, les autorités congolaises ont intimé l'ordre aux différents opérateurs fournisseurs de service d'internet de couper la connexion ou de restreindre l'accès aux réseaux sociaux, privant ainsi des milliers des congolais de l'information.

Plusieurs médias nationaux et internationaux ont ainsi vu leurs signaux d'émission coupés ou brouillés pour avoir abordé les sujets brûlants de l'actualité politique ou sécuritaire nationale.

Le signal de Radio France Internationale (RFI) a été **coupé par les autorités de la RDC, le 5 novembre 2016** au matin dans tout le pays. Si le signal a été rétabli, deux jours plus tard à Lubumbashi, le média est resté inaccessible à Kinshasa pendant près de neuf mois, où la fréquence émettant depuis le Congo Brazzaville avait également été brouillée. Son signal a été rétabli par les autorités congolaises le 12 août 2017. Quant à Radio Okapi, la radio onusienne ; son signal a également fait l'objet d'un brouillage à Kinshasa le 5 novembre 2016. Ces deux « brouilles » coïncidaient avec l'organisation de manifestations de l'opposition protestant contre le report des élections présidentielles.

Le 14 décembre 2016, c'est au tour du signal de TV5 Monde d'être coupé pendant plusieurs heures à Kinshasa, au lende-

main de la diffusion d'une interview de Chantal Ramazani, juge au Tribunal de paix de Lubumbashi-Kamalon-do. Ce tribunal avait condamné Moïse Katumbi à trois ans de prison, un procès monté de toute pièces par les autorités congolaises selon Mme Ramazani.

Du côté des médias congolais, Canal Kin Télévision (CKTV), à Kinshasa, a vu son **signal coupé, le lundi 10 Avril 2017** sans aucune explication. Cette coupure a eu lieu dans la foulée de la diffusion d'une tranche d'information consacrée à la marche pacifique prévue par l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition) pour exiger l'application de l'Accord du 31 décembre 2016.

La pression peut se faire directement au niveau des fournisseurs d'accès.

Les compagnies de télécommunications ont reçu, **le 14 décembre 2016, une correspondance de l'Autorité de Régulation des Postes** et des Télécommunications (ARPTC) – une administration sous l'autorité directe de la présidence de la République -, leur intimant l'ordre de bloquer l'accès aux réseaux sociaux à partir du 18 décembre 2016 à minuit, et de suspendre l'accès à Internet si le blocage ciblé n'était pas possible.

Selon la Constitution du pays, le 19 décembre devait être le dernier jour du mandat du président Kabila. Dans une lettre adressée, le 7 Août 2017, aux sociétés des télécommunications, opérant en RD Congo, et portant sur des « mesures préventives à prendre face à l'usage abusif des réseaux sociaux », le président

de l'ARPTC, Oscar Manikunda, leur a enjoint de « prendre des mesures techniques préventives

Non content d'empêcher les journalistes congolais de travailler, le gouvernement a également pris des mesures, en plus des coupures de signal de plusieurs médias internationaux, pour limiter l'accès des journalistes étrangers aux informations.

susceptibles de réduire au strict minimum la capacité de transmission des images ». Cette demande a été formulée la veille d'une grande marche de l'opposition.

IV. Au cours de l'été 2017, ce sont les médias étrangers qui ont fait les frais de l'attention gouvernementale.

A titre d'exemple parlant, les autorités congolaises n'ont jamais répondu à la demande de renouvellement de l'accréditation de l'envoyée spéciale de RFI en RDC, Sonia Rolley, bien que la radio ait respecté tous les délais légaux. Résultat, la journaliste connue pour sa couverture en profondeur et sans compromis de l'actualité congolaise, **a dû quitter le pays en juin 2017.**

Un mois plus tard, un arrêté ministériel est venu limiter gravement la libre circulation des journalistes étrangers sur le territoire. Selon ce texte, portant « **Règlementation de l'accréditation des journalistes étrangers en RD Congo** », signé **le 12 juillet 2017**, le Ministre de la Communication et des Médias, Lambert Mende, a « interdit aux correspondants de la presse étrangère de réaliser des reportages dans les lieux stratégiques tels que les casernes militaires, installations de télécommunications,

Ambassades, saufs autorisation expresse des responsables desdits lieux ».

Justifiant ses décisions sous prétexte d'offrir les meilleures garanties de sécurité aux correspondants étrangers accrédités en RD Congo, le Ministre des Médias a souligné que « leurs déplacements en dehors de la ville de Kinshasa devront être assortis d'une autorisation préalable du Ministre ayant la Communication et les Médias dans ses attributions après concertations avec les autorités locales des entités à visiter ».

Déjà en novembre 2016, au moment de la coupure du signal de RFI, le même ministre avait signé un décret contraignant les médias étrangers à passer des accords d'association avec des médias congolais sous menace de ne pouvoir continuer à exercer dans le pays. Une mesure, largement interprétée comme un moyen d'avoir plus de contrôle sur les contenus diffusés par lesdits médias.

V. Les violences dans les régions du Kasai

Par ailleurs, une grave crise s'est déclarée dans les provinces du Grand Kasai après l'assassinat le 12 août 2016 par les Forces armées de la RDC (FARDC) du chef coutumier Kamuina Nsapu entré en rébellion contre le pouvoir central. L'insurrection prend rapidement de l'ampleur alors que ses fidèles entrent en résistance contre les autorités en place et les FARDC. Des centaines de personnes perdent la vie et des milliers de Congolais sont forcés à prendre la fuite et se réfugier en brousse.

En mars 2017, une enquête conjointe de RFI et de l'agence Reuters identifie plusieurs

fosses communes au Kasai Central. Une vidéo circule montrant des soldats congolais tirant sur des civils armés de bâtons. Le 12 mars 2017 deux experts du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Américain Michael Sharp et la Suédoise Zaida Catalan, en mission dans la région sont enlevés et assassinés dans des circonstances non encore élucidées à ce jour.

Dans ce contexte de quasi guerre civile, les journalistes sont pris en étau entre les autorités militaires nationales et les miliciens Kamuina Nsapu. Plusieurs journalistes ont été menacés par les miliciens ou les forces de sécurité, pour avoir fait leur travail. Ils sont alors obligés de fuir leurs milieux, d'abandonner femmes et enfants pour se réfugier ailleurs dans le pays.

En février 2017, Sosthène Kambidi journaliste de la Radio Télévision Chrétienne (RTC) de Kananga a été menacé par des militaires des FARDC pour avoir parlé d'une attaque sanglante contre la ville de Tshimbulu, à 160 km de Kananga, par des miliciens de Kamuina Nsapu. Fabrice Mfwamba, journaliste de la Radio Communautaire Moyo, de Tshimbulu a lui été accusé par des miliciens de Kamuina Nsapu d'avoir « collaboré » avec le commandant chargé des opérations des FARDC dans la ville de Tshimbulu. Les deux journalistes ont décidé de fuir leurs maisons et de vivre dans la clandestinité.

Le vendredi 10 février 2017, les miliciens de Kamuina Nsapu ont par ailleurs confisqué, les équipements de la Radio Communautaire Moyo, station émettant à Tshimbulu, empêchant ainsi ce média de fonctionner.

La Radio Communautaire Satellite du Kasai, émettant à Mayi Munene, à 45 Km de Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai, a été incendiée le 15 avril

2017 par un groupe de miliciens Kamuina Nsapu. Tous les équipements de la radio ont été calcinés.

Par ailleurs, poussés à bout par le climat de tension, les autorités ont sévèrement réprimé toute information qui mettait en cause les autorités locales de la province.

Ainsi, les installations de la Radio Télévision Chrétienne (RTC), émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, **ont été prises d'assaut, le samedi 5 août 2017** des éléments de la police qui étaient à la recherche du journaliste, José Mbuyi. Ce dernier venait juste de présenter le journal parlé dans lequel il a accusé le maire de ville de Kananga d'être l'instigateur des tracasseries fiscales des commerçants de la ville de Kananga. N'ayant pas trouvé le journaliste dans les locaux de ce média, ces « agents de l'ordre » ont vandalisé tous les matériels de ce média en interrompant ainsi brusquement la diffusion des émissions.

Un Forum sur la « Paix, la réconciliation et le développement dans l'espace Kasaien » a été ouvert solennellement, au mois de septembre 2017, par le Président de la République à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, où l'on a « scellé » la Réconciliation entre les « frères ennemis ». Les autorités coutumières, se sont lavées les mains dans une même marmite. Signe de « réconciliation ». Les représentants des cinq provinces issues du Grand Kasai ont dit accepter le « pardon » sollicité par la famille du grand chef Kamuina Nsapu. Les participants à cette rencontre ont parlé de tous sauf des diverses exactions faites sur les journalistes et les médias par les deux parties en conflit.



***Ils s'en foutent
des journalistes
et des médias !***

2016-2017

**LE BILAN
EN HAUSSE
DE LA
RÉPRESSION**

TABLEAU 1

NOMBRE DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN 2017

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	Nombre	%
1	Journalistes assassinés	0	0,00%
2	Journalistes portés disparus	0	0,00%
3	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	0	0,00%
4	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	7	5,79%
5	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	42	34,71%
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	16	13,22%
7	Journalistes menacés ou harcelés	16	13,22%
8	Pressions administratives, judiciaires ou économique	3	2,48%
9	Entraves à la libre circulation de l'information	37	30,58%
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2017	121	100,00%

Commentaire tableau 1 :

Les chiffres de l'année 2017 contenus dans le tableau ci-dessus est sans appel. Journaliste en danger (JED) a répertorié au total 121 divers cas d'atteintes à la liberté de l'information sur l'ensemble du territoire national congolais.

Il se dégage de ce tableau sombre ce qui suit :

- 49 professionnels des médias ont été privés de leur liberté pendant des périodes plus ou moins longues pour diverses raisons professionnelles : « Diffamation », pour avoir couverts dans manifestations populaires organisés, notamment par l'opposition ou la société civile, etc.

- 32 journalistes ont été menacés ou agressés dans l'exercice de leur profession. L'escalade de la répression policière et militaire s'était intensifiée pendant la crise politique due à la non organisation des élections présidentielles, à la fin du deuxième et dernier mandat du Président de la République en décembre 2016.

- 40 cas de censure, d'entraves à la libre circulation de l'information et des pressions ont été également recensés par JED au cours de cette année de fortes turbulences politiques.

TABLEAU 2

EVOLUTION COMPARATIVE DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ENTRE 2016 ET 2017

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	Années		Evolution
		2016	2017	
1	Journalistes assassinés	0	0	0
2	Journalistes portés disparus	0	0	0
3	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	0	0	0
4	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	10	7	-3
5	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	27	42	15
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	14	16	2
7	Journalistes menacés ou harcelés	13	16	3
8	Pressions administratives, judiciaires ou économique	3	3	0
9	Entraves à la libre circulation de l'information	20	37	17
TOTAL DES ATTEINTES EN 2017		87	121	34

Commentaire tableau 2 :

Comparativement à l'année dernière, 2016, qualifiée par JED de « pire saison pour la presse en RD Congo », la situation de la liberté de l'information est allée de mal en pis en 2017 depuis le début de la crise politique et sécuritaire dans le pays. Aucune mesure politique, judiciaire voire professionnelle n'a été prise par les institutions publiques et d'autorégulation des médias congolais allant dans le sens à sécuriser les professionnels des médias dans l'exercice de leur profession.

Ce contexte hostile à la liberté de l'information a occasionné 121 cas diverses d'attaques dirigées contre les journalistes et les médias en 2017 contre 87 en 2016, soit une augmentation du nombre des violations de droit d'informer et d'être informé de 34 cas (39%).

En analysant les deux années (2016 et 2017), le tableau qui se dessine montre clairement une dégradation de la situation :

- 37 professionnels des médias ont été interpellés ou incarcérés pour des raisons liées à leur profession en 2016 contre 49 en 2017, soit une augmentation de 12 cas.

- 27 journalistes ont reçus des menaces directes ou indirectes et agressés en plein exercice de leur profession en 2016 contre 32 en 2017, soit un accroissement de 5 cas d'agressions physiques et autres menaces.

- 23 pressions et censures exercées sur les médias et les journalistes en 2016. Ce chiffre est passé à 40 cas en 2017, soit une majoration de 17 cas.

TABLEAU 3

SITUATION COMPARATIVE DES ANNÉES ÉLECTORALES 2006, 2011, 2016 ET 2017

(2016 et 2017 : Années électorales selon la Constitution et l'Accord du 31 décembre 2016)

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	Années				Evolution
		2006	2011	2016	2017	
1	Journalistes assassinés	2	1	0	0	3
2	Journalistes portés disparus	0	0	0	0	0
3	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	1	0	0	0	1
4	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	11	9	10	7	37
5	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	16	33	27	42	118
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	25	28	14	16	83
7	Journalistes menacés ou harcelés	28	29	13	16	86
8	Pressions administratives, judiciaires ou économique	20	17	3	3	43
9	Entraves à la libre circulation de l'information	22	43	20	37	122
	TOTAL DES ATTEINTES EN 2017	125	160	87	121	493

Commentaire tableau 3 :

La RD Congo s'apprête à vivre l'alternance au sommet de l'Etat.

Les différents chiffres contenus dans le tableau ci-dessus, indiquent que les années électorales sont des années à plus des risque pour les journalistes.

TABLEAU 4

SITUATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE PAR PROVINCE

N°	Provinces	Typologie des atteintes à la liberté de la presse									Total
		Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journaliste en prison	Journalistes incarcérés	Journalistes interpellés	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	Journalistes menacés ou harcelés	Pressions administratives, judiciaires ou économique	Entraves à la libre circulation de l'information	
1	Kinshasa	0	0	0	1	17	5	3	2	18	46
2	Nord-Kivu	0	0	0	3	8	3	2	0	3	19
3	Kasaï Central	0	0	0	0	2	2	8	0	2	14
4	Sud-Kivu	0	0	0	0	6	0	1	0	3	10
5	Kasaï	0	0	0	0	2	0	1	1	1	5
6	Tshopo	0	0	0	0	1	2	0	0	1	4
7	Lualaba	0	0	0	0	3	1	0	0	0	4
8	Haut-Katanga	0	0	0	2	0	0	0	0	2	4
9	Kasaï Oriental	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
10	Ituri	0	0	0	1	1	0	0	0	1	3
11	Kongo Central	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
12	Kwilu	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
13	Maniema	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
14	Tanganyika	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
15	Haut – Lomani	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Totaux des atteintes à la liberté de la presse		0	0	0	7	42	16	16	3	37	121

Commentaire tableau 4 :

Kinshasa, Nord-Kivu, Kasaï Central, Sud-Kivu et Kasaï, sont des provinces de la RD Congo où il ne fait pas bon d'être journaliste. Sur les 121 divers cas d'atteintes à la liberté de l'information répertoriés par JED en 2017 sur l'ensemble du territoire national congolais l'on compte : 46 cas dans la ville de Kinshasa ; 19 cas dans la province du Nord-Kivu ; 14 cas dans le Kasaï Central où les miliciens du chef traditionnel Kamuina Nsapu et des éléments de l'armée régulière ont semé la terreur ; 10 cas dans le Sud-Kivu et 5 cas dans la province du Kasaï.

TABLEAU 5

NOMBRE D'ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN RD CONGO DE 1998 À 2017

Années	Catégories d'atteintes									Total
	Journalistes assassinés	Journalistes portés disparus	Journalistes en prison	Journalistes incarcérés	Journalistes interpellés	Journalistes agressés	Journalistes menacés	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	Entraves à la libre circulation de l'information	
1998	0	1	2	31	10	1	4	21	3	73
1999	0	0	3	20	30	8	8	36	8	113
2000	1	0	4	15	23	14	8	15	0	80
2001	0	0	1	10	14	5	8	4	7	49
2002	0	0	1	16	16	4	10	11	9	67
2003	0	1	0	2	23	11	7	13	9	66
2004	0	0	0	9	14	6	17	16	4	66
2005	1	0	2	13	41	8	11	16	14	106
2006	2	0	1	11	16	25	28	20	22	125
2007	2	0	0	10	54	15	23	45	14	163
2008	1	0	2	6	39	17	17	23	5	110
2009	1	0	0	3	20	10	13	16	12	75
2010	1	0	0	17	27	7	8	13	14	87
2011	1	0	0	9	33	28	29	17	43	160
2012	0	0	3	7	46	6	23	15	75	175
2013	0	0	3	16	22	18	22	20	26	127
2014	1	0	1	7	31	19	21	8	11	99
2015	2	0	0	10	12	8	13	2	25	72
2016	0	0	0	10	27	14	13	3	20	87
2017	0	0	0	7	42	16	16	3	37	121
Sous-total	13	2	23	229	540	240	299	317	358	2021

Commentaire tableau 5 :

Au-delà de toutes réactions et dénonciations des atteintes à la liberté de l'information, JED fait aussi des analyses quantitatives de cette liberté. Le tableau ci-dessus fait une lecture lucide avec un regard critique sur l'évolution du climat du travail des journalistes congolais en 19 ans d'existence de JED. En parcourant ce tableau, il appert de fixer succinctement les acquis et les défis à relever dans le domaine de liberté de la presse congolaise.

Il est évident que la RD Congo doit relever certains défis afin de respecter et de consolider la liberté de l'information. Parmi ces défis à relever, il y a lieu de citer à titre illustratif : la refonte des lois liberticides qui empêchent aux journalistes de jouer le rôle qui est le leur dans une démocratie, l'adoption et la promulgation de la loi sur l'accès à l'information, l'amélioration du cadre économique des médias et journalistes et la culture de l'impunité dont jouissent les prédateurs de la liberté de presse.

TABLEAU 6

LES VISAGES DES PRÉDATEURS À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN RDC EN 2017

N°	Noms des prédateurs	Nombre	%
1	Services de sécurité (Police, Armée, ANR, etc.)	61	50,41%
2	Autorités politiques et administratives	40	33,06%
3	Les groupes armés (Milices)	10	8,26%
4	Acteurs sociaux	5	4,13%
5	Inconnus	4	3,31%
6	Services de Fisc	1	0,83%
TOTAL DES ATTEINTES A LA LIBERTE DE PRESSE		121	100,00%

Commentaire tableau 6 :

Plus de la moitié (50,41%) d'atteintes à la liberté de l'information portent la signature des services de sécurité et de renseignements congolais. Cela va sans dire que la règle de droit a cédé la place à la loi du plus fort. Plusieurs journalistes ont été, en 2017, exposés à des menaces et agressions physiques ou ont été victimes de détentions arbitraires et illégales dans les installations de la police ou de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

Les autorités politiques et administratives ont, selon l'échelle de 33,06%, porté dangereusement atteinte à la liberté de l'information en RD Congo, notamment dans les provinces où certaines autorités s'étaient impunément attaquées à la liberté de la presse en oubliant d'assumer pleinement leurs prérogatives. Les autorités nationales et provinciales doivent garantir la sécurité des journalistes et la liberté des médias en empêchant et en condamnant sans réserve les violations flagrantes.

Ces miliciens sont responsables (8,26%) des plusieurs attaques diverses dirigées contre les journalistes et les médias dans les provinces du Kasai.

De Kabila-père à Kabila-fils, JED constate qu'aucune mesure, ni économique, ni juridique, n'a jamais été prise pour renforcer la liberté de la presse ou sécuriser les journalistes.

TABLEAU 7

LES BOURREAUX DE LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION EN 2017

Noms physiques	Fonctions	Violations de la liberté de presse (A titre illustratif)
Lambert Mende	Ministre de la Communication et Médias	-Coupure du signal de RFI et brouillage du signal de Radio Okapi - Restriction des mouvements des correspondants de la presse étrangère
Carole Agito	Directrice générale de la SONAS	-Emprisonnement du journaliste Serge Kabongo (Métro News) pour dénonciation de détournement des fonds à la Sonas
Oscar Manikunda	Président ARPTC	-Blocage et restriction d'accès aux réseaux sociaux
Bijou Mushitu Kat	Vice-gouverneur de la province du Haut-Katanga	-Incarcération du journaliste Israël Zito (Les Griffes) pour dénonciation du conflit de compétence avec le Gouverneur Jean-Claude Kazembe
Jean-Claude Kazembe	Gouverneur du Haut-Katanga	Fermeture de Malaïka TV et Dynamique TV d'avoir diffusé le reportage sur la déclaration politique du parti politique Unafec, dénonçant les propos jugés xénophobes et d'incitation à la haine tribale et raciale tenus par le Gouverneur
Jean Ilongo	Gouverneur de la Tshopo	Séquestration d'Alexis Bongele (cameraman à la RTNC) dans la résidence officielle du gouverneur par les gardes rapprochés de ce dernier pour « espionnage ».
Dominique Lekakwa	Chef de division provinciale de la Communication et des Médias de la Tshopo	Interdiction définitive de parution du journal «Kisangani News» pour parution illégale. Cette décision faisait suite à la publication par ce journal quelques jours avant d'un article intitulé : « L'incompétence au sommet de l'Assemblée provinciale inquiète ».
Alphonse Ngoyi Kasanji	Gouverneur du Kasai Oriental	Interdiction faite aux médias de Mbuji-mayi de diffuser les émissions à caractère politique pour « prévenir des messages et informations d'incitation à la haine, aux troubles à l'ordre public et aux violences »
Mwamba Kantu Kanjila	Maire de la ville de Kananga	L'attaque policière des installations de la Radio Télévision Chrétienne sur ordre du maire de Kinanga. Ces « agents de l'ordre » ont vandalisé tous les matériels de ce média en interrompant ainsi brusquement la diffusion des émissions. Ces éléments de la police étaient à la recherche du journaliste, José Mbuyi, qui venait juste de présenter le journal parlé dans lequel il a accusé le maire de ville de Kananga d'être l'instigateur des tracasseries des commerçants de la ville de Kananga,
Henri Nasiri	chef de bureau de la Division de la justice de l'Ituri chargé d'études et de planification	Les médias d'Ituri ont été interdits d'accorder la parole aux Organisations de la Société civile, considérées être apolitiques.
Seko Nkunda Mihigo	Colonel du mouvement rebelle M23	Il a menacé de mort le journaliste Magloire Paluku (directeur de Kivu 1) suite à la diffusion des vidéos et photos de leur débâcle après les combats qui les opposaient aux Forces Armées de la RD Congo (FARDC) dans le territoire de Rutshuru.
Van Kasongo	Colonel de la Police Nationale Congolaise	Interpellations, agressions et confiscation des matériels de plusieurs journalistes lors des diverses manifestations à Goma.
Viviane Kapufi Mwansa	Ministre provinciale du Genre, famille, enfant et développement rural	Emprisonnement du journaliste Jeef Mwingamb (Le Fédéral) à la prison de Kasapa de Lubumbashi pour avoir publié un article doutant de la capacité intellectuelle de la ministre.

Commentaire tableau 7 :

Le tableau ci-dessus donne non seulement les noms des victimes (journalistes ou médias), mais aussi les noms de leurs bourreaux.

En publiant ce tableau, l'objectif poursuivi par JED est de placer un nom sur chaque visage de prédateur de la liberté de la presse et d'exiger des sanctions, afin de mettre fin à la culture de l'impunité qui encourage l'intolérance vis-à-vis du travail des médias et l'insécurité des journalistes.



TABLEAU 8

DES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LES JOURNALISTES FEMMES EN 2017

N°	Typologie des atteintes à la liberté de la presse	Nombre	%
1	Journalistes assassinés	0	0,00%
2	Journalistes portés disparus	0	0,00%
3	Journaliste en prison (Au moment de la publication de ce rapport)	0	0,00%
4	Journalistes incarcérés (Détenus plus de 48 heures)	0	0,00%
5	Journalistes interpellés (Détenus moins de 48 heures)	8	80,00%
6	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	1	10,00%
7	Journalistes menacés ou harcelés	0	0,00%
8	Pressions administratives, judiciaires ou économique	0	0,00%
9	Entraves à la libre circulation de l'information	1	10,00%
TOTAL DES ATTEINTES EN 2017		10	100,00%

Commentaire tableau 8 :

Au cours de l'année 2017, dix (10) journalistes femmes ont été violentées dans l'exercice de leur profession. Il s'agit notamment de Francine Mukoko (TV5), Christine Tshibuyi (Actualité.cd), Nadia Kulemfuka (Antenne A), Sonia Roley (RFI), Adèle Uvon (RT Lobiko), Rozen Kalafulo (Pole FM), etc.

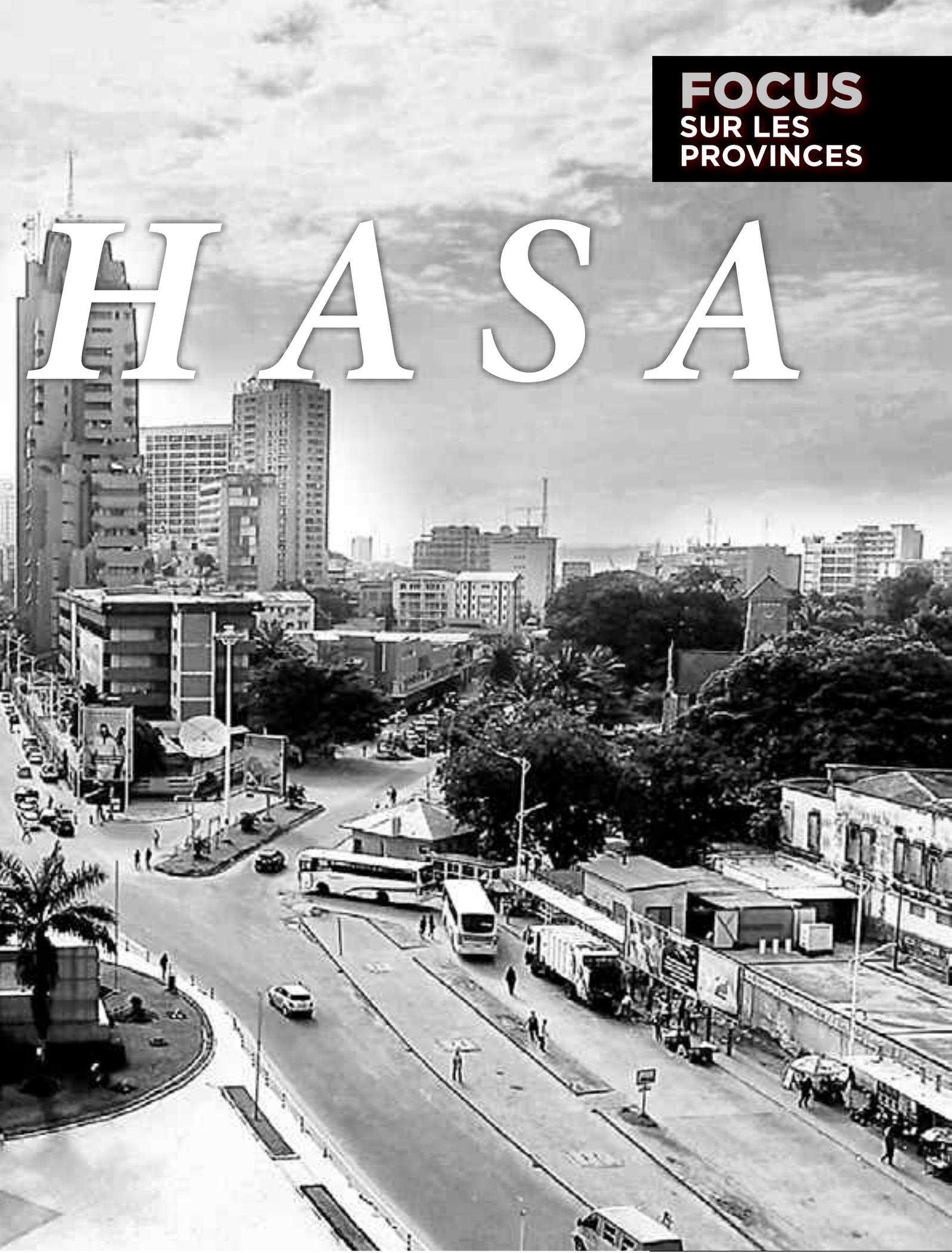
FOCUS
SUR LES
PROVINCES

KINS



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

HASA



1 *Journaliste incarcéré*

Serge Kabongo, directeur de Métro News, un journal paraissant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, **a été arrêté, le vendredi 6 janvier 2017 vers 17 heures** dans la commune de Kinshasa, par un groupe de personnes non autrement identifiées qui l'ont conduit au parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe où il a passé la nuit. Dès le lendemain, il a été transféré à la prison centrale de Kinshasa après avoir refusé de répondre aux questions d'un procureur liées à un article qu'il a publié, la veille de son arrestation, sans être assisté d'un avocat.

Serge Kabongo a publié dans l'édition n°36 du 5 janvier 2017 de son journal un article intitulé : « Scandale à la direction de la Sonas : 1.300.000 \$ détournés ». Dans cet article, le journaliste dénonçait la gestion de Mme Carol Agito, accusée notamment d'être incapable de payer, depuis trois mois, les agents de la Sonas et d'avoir la main mise sur les recettes générées par cette entreprise publique.

Interrogé par JED, dimanche 19 février 2017, depuis son lieu de détention, Serge Kabongo a déclaré qu'au moment de son arrestation, il avait un rendez-vous avec l'attaché de presse de Mme Carole Agito. « C'était un piège que m'avait tendu l'attache de presse de la Sonas. J'ai été arrêté sans aucun mandat de la justice. Depuis mon arrestation, je suis passé, sans l'assistance d'un avocat, dans la chambre du conseil du tribunal de paix de Kinshasa/Gombe deux fois, le 20 janvier et le 3 février 2017. J'ai été informé à deux reprises que mon dossier est en cours en instruction au niveau du parquet », a ajouté Serge Kabongo.

18 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Le signal d'émission de Radio France Internationale (RFI) a été coupé par les autorités de la RDC, le 5 novembre 2016 au matin. Si le signal a été rétabli, deux jours plus tard à Lubumbashi, le média était resté inaccessible à Kinshasa pendant neuf mois. Son signal a été rétabli par les autorités congolaises le 12 août 2017. Quant à Radio Okapi, son signal a également fait l'objet d'un brouillage à Kinshasa.

« La Direction de France Médias Monde s'est félicitée de la reprise de la diffusion en FM de RFI à Kinshasa, après la conclusion d'un accord avec la RTNC établissant un partenariat entre les deux médias et en conformité avec les nouvelles dispositions de la législation congolaise sur les médias », souligne le communiqué de France Médias Monde.

Pour sa part, le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, a confirmé cette reprise en ces termes : « nous avons bien reformulé le partenariat entre RFI et RTNC. La convention a été signée à Paris il y a une semaine. Nous allons reprendre certains programmes de RFI sur la RTNC et RFI va assurer la formation tant journalistique que technique ».

Le Ministre de la Communication et Médias, Lambert Mende, avait revendiqué ces coupures en déclarant que « RFI est une caisse

de résonance de l'opposition ». Au cours des semaines précédentes, les responsables de Radio Okapi auraient été convoqués au cabinet du Ministre Mende où, en présence des représentants du Ministère de la Communication, du CSAC et de l'ANR, ils ont été sévèrement interpellés, et accusés d'être partisans de l'opposition.

Dans un arrêté ministériel portant « réglementation de l'exploitation de la radiodiffusion sonore et de la télévision par des personnes physiques et morales étrangères », **signé le 12 novembre 2016, le Ministre de la Communication et Médias a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens de restreindre l'espace de communication et de l'information** en imposant une sorte de censure aux médias étrangers captés en RD Congo.

Cet arrêté signé par le Ministre Lambert Mende, déclarait que « Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère peuvent être autorisées à opérer de manière continue dans le secteur de la radiodiffusion sonore et de la télévision en RDC moyennant une participation majoritaire des Congolais dans le capital de ladite entreprise et ce, conformément à l'article 61 de la Loi n°96/002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de presse ».

Pour le Ministre de la Communication et Médias, « les stations des radiodiffusions sonores étrangères non installées

en RDC peuvent diffuser des émissions et programmes par intermittence dans le cadre d'un partenariat avec une chaîne de radiodiffusion du pays ».

Un délai de 30 jours a été donné aux radios et télévisions étrangères émettant en RDC dans « des conditions non conformes » pour se mettre en règle.

Cet arrêté ministériel a été pris, in tempore suspecto, une semaine après la coupure et le brouillage des signaux d'émission de RFI et de Radio Okapi par le gouvernement congolais.

Le signal de la Radio télévision belge (RTBF) a été brouillé à Kinshasa, le 17 novembre 2016, tandis que le signal de RFI émettant depuis Brazzaville qui était jusqu'alors perceptible dans la capitale de la RDC a été coupé le même jour.

Cette interruption faisait sans doute suite à l'arrêté ministériel portant réglementation de l'exploitation de la radiodiffusion et de la télévision par des personnes physiques et morales étrangères signé par Lambert Mende.

Le signal de TV5 Monde a été coupé pendant plusieurs heures le mercredi 14 décembre 2016 à Kinshasa. Les sources de la chaîne francophone à Kinshasa disaient ne pas comprendre la cause de cette coupure. Contacté par un médial local, Lambert Mende, ministre Congolais de la Com-

munication et des médias, parlait d'un problème technique.

« Rien à avoir avec ça, simplement un problème technique je crois bien que c'est déjà réglé par le service habilité pour ça, c'est tout-à-fait normal, c'est un domaine technique, » a dit M. Mende. Cet incident était intervenu le lendemain de la diffusion par TV5 Monde d'une longue interview de Chantal Ramazani, juge du Tribunal de paix de Lubumbashi-Kamalondo qui avait condamné Moïse Katumbi à trois ans de prison. Reçue sur le plateau du Journal Afrique, Mme Ramazani a notamment accusé les autorités congolaises d'avoir monté le procès Katumbi. Elle a une fois de plus affirmé avoir reçu des menaces avant son exil en France où elle est sous la protection de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme).

Canal Congo Télévision (CCTV) et Radio Liberté Kinshasa (RALIK), deux médias proches de l'opposition et propriétés de M. Jean-Pierre Bemba, ancien Vice-Président de la République en détention à Cour Pénale Internationale, ont vu leurs signaux d'émission coupés brusquement, le mardi 19 décembre 2016 vers minuit, par les autorités du pays et cela, sans aucune explication.

Tous les efforts fournis par le responsable de ces deux médias pour contacter les différentes autorités qui gèrent le secteur des médias pour savoir pourquoi ces signaux ont été retirés sont restés vains. « Pendant toute la journée, toutes les autorités contactées nous ont tourné en bourrique. Il s'agit notamment du responsable du Téléconsult (ndlr : entreprise italienne partenaire du gouvernement congolais qui gère le centre d'émission

des médias), du Président du Conseil Supérieur de l'Audio-visuel et de la Communication (CSAC) qui ont tout ignoré. Nous avons tenté, sans succès, de joindre au téléphone le ministre de la Communication et Médias. Le Ministre ne faisait que refouler nos appels », a déclaré le Directeur de CCTV.

Des journalistes belges de RTBF, VRT et ceux de la Télévision Matonge ont été interdits d'accès, jeudi 15 décembre 2016, à la résidence de l'opposant Etienne Tshisekedi et moins encore, tenus au respect à près de 200 mètres de là par la police anti-émeute déployés dans la commune de Limete.

Peter Verlinden, journaliste Belge spécialiste de l'Afrique, avec son équipe de la VRT et des collègues de VTM ont été expulsés, le vendredi 16 décembre 2016, de la RDC par les autorités du pays.

Peter Verlinden était arrivé jeudi à Kinshasa avec son équipe et s'était présenté vendredi au ministère de la Communication et Médias pour finaliser son accréditation. Il a alors été arrêté durant plusieurs heures en même temps qu'une équipe de la chaîne privée flamande VTM. Les journalistes belges ont finalement été embarqués de force vendredi soir dans un vol à destination de Bruxelles.

« Jeudi déjà nous avons eu des difficultés pour obtenir notre accréditation pour pouvoir travailler au Congo. Vendredi nous nous avons été convoqués sous un faux prétexte au ministère de l'information mais c'était un piège nous avons été arrêtés par le service de l'immigration et détenu toute la journée. On nous a aussi confisqué nos gsm. On nous reprochait des erreurs dans

les visas, mais tout était en ordre », a souligné Peter Verlinden.

Selon lui il s'agit clairement d'une décision politique. « Le ministre congolais de l'information Lambert Mende n'a certainement pas apprécié notre présence. On a trouvé un truc pour nous expulsé, pour nous empêcher de faire notre travail dans une période agitée pour le président Kabila », a déclaré Peter Verlinden à ces confrères de la presse internationale.

Cette équipe avait été envoyée en RDC pour couvrir la situation qui prévaut dans le pays, agitée par des tensions politiques à l'approche de la fin du mandat du président Joseph Kabila.

Les compagnies de télécommunications ont reçu, le 14 décembre, une lettre de l'Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications (ARPTC) - sous autorité de la présidence de la République -, leur intimant de bloquer l'accès aux réseaux sociaux à partir du 18 décembre à minuit, et de suspendre l'accès à Internet si le blocage ciblé n'était pas possible. Selon Jeune Afrique, les opérateurs ont été menacés de se voir retirer leur agrément s'ils n'obtempéraient pas.

CanaKinTélévision(CKTV),chaîne émettant à Kinshasa, a vu son signal coupé, le lundi 10 Avril 2017 vers 10 heures sans aucune explication.

Le signal d'émission de ce média a été brusquement interrompu juste après la diffusion d'une tranche matinale consacrée notamment à la marche pacifique qu'a tenté d'organiser, à Kinshasa et dans les provinces, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS, parti d'opposition) pour exiger l'application de

l'Accord du 31 décembre 2016 et contre la nomination par le Président de la République d'un nouveau premier ministre, Bruno Tshibala, en violation de l'Accord du 31 décembre 2017.

Les responsables de cette chaîne de télévision ont constaté, vers 21 heures, le rétablissement du signal d'émission. Aucune autorité gouvernementale n'a revendiqué la coupure de ce signal.

Sonia Rolley, envoyée spéciale de RFI en RDC, a été interdite au mois de juin 2017 à renouveler son accréditation par les autorités congolaises.

La demande de renouvellement de l'accréditation de Sonia Rolley avait été faite par la RFI cinq semaines avant la date d'expiration, début mai, de l'autorisation.

Pour rappel, le signal d'émission de RFI a été coupé par les autorités congolaises depuis le 5 novembre 2016 et celui de Brazzaville est toujours brouillé depuis Kinshasa. Le Ministre de la Communication et Médias, Lambert Mende, a revendiqué ces coupures en déclarant que « RFI est une caisse de résonance de l'opposition ».

Dans un arrêté ministériel portant « Règlementation de l'accréditation des journalistes étrangers en RD Congo », signé le 12 juillet 2017 et dont JED a reçu une copie, le Ministre Lambert Mende « interdit aux correspondants de la presse étrangère de réaliser des reportages dans les lieux stratégiques tels que les casernes militaires, installations de télécommunications, Ambassades, saufs autorisation expresse des responsables desdits lieux ».

Justifiant ses décisions sous prétexte d'offrir les meilleures

garanties de sécurité aux correspondants étrangers accrédités en RD Congo dans le cadre du partenariat prévu à l'article 61 de la Loi 96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, le Ministre des Médias souligne que « leurs déplacements en dehors de la ville de Kinshasa devront être assorti d'une autorisation préalable du Ministre ayant la Communication et les Médias dans ses attributions après concertations avec les autorités locales des entités à visiter ».

« Les déplacements des journalistes étrangers œuvrant dans une province de la RD Congo vers une autre que celle dans laquelle ils sont accrédités doivent être assortis de la même autorisation... Elles sont délivrées sur les espaces et pour la durée bien spécifiée dans l'autorisation de reportage », peut-on lire dans cet arrêté ministériel.

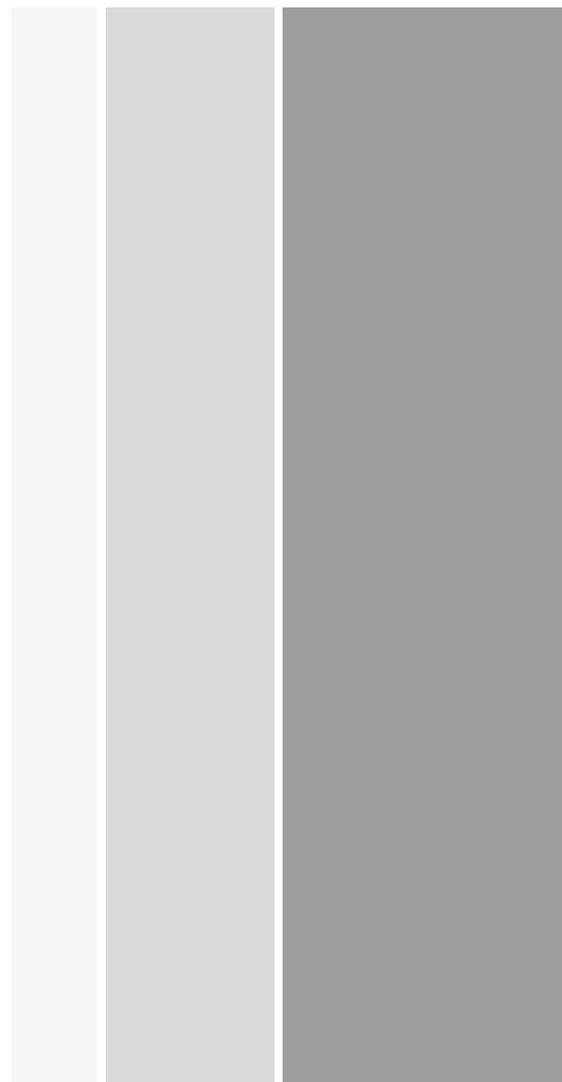
Dans une lettre adressée, le 7 Août 2017, aux sociétés des télécommunications, opérant en RD Congo, et portant sur des « mesures préventives à prendre face à l'usage abusif des réseaux sociaux », le président de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), Oscar Manikunda, leur a enjoint de « prendre des mesures techniques préventives susceptibles de réduire au strict minimum la capacité de transmission des images ».

Quentin Noirfalis, Journaliste indépendant Belge, collaborateur du Médor, magazine belge d'enquêtes et de récits, également co-fondateur de Dancing Dog Productions et réalisateur de documentaires, a été expulsé du territoire national congolais, le jeudi 21 septembre 2017 dans la soirée, par des autorités congolaises.

Le journaliste a été arrêté le mardi 19 septembre 2017 dans la soirée à l'aéroport de N'Djili à Kinshasa, rapporte le Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement (Belgique), cité par plusieurs médias belges.

La raison de son arrestation n'est pas encore révélée.

Il était venu à Kinshasa le 5 septembre pour la projection de son film « Le Ministre des poubelles » à Kimbanseke, une des communes de la ville de Kinshasa. Ce documentaire était consacré à l'artiste Emmanuel Botalatala qui faisait des tableaux en relief à partir des déchets, d'où son surnom « ministre des Poubelles ».



17 *Journalistes interpellés*

Patrick Kangakutu et Brandon Milalu, journaliste et cameraman de RTVS1, station émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, ont été appréhendés, lundi 14 novembre 2016 vers 13 heures, par un groupe d'éléments de la Police Militaire (PM) et conduits au camp militaire Kokolo où ils ont été soumis à un interrogatoire musclé.

Après audition, les deux journalistes ont été dépouillés de leurs biens. L'ordre a été, ensuite, donné aux agents de la Police Militaire de les placer en détention dans un cachot réservé uniquement aux militaires. Les militaires en détention ont roué des coups aux deux journalistes jusqu'aux alentours de 21 heures (heure locale).

Ils ont été relâchés vers 22 heures grâce à l'intervention d'un général non autrement identifié. Leurs effets personnels leur ont été restitués tandis que les images de leur reportage ont été supprimées.

Patrick Kangakutu et Brandon Milalu ont été contactés au téléphone par un groupe de syndicalistes du Fonds de Promotion Sociale pour couvrir un sit-in que les agents et cadres de ce service ont organisé pour contester contre le limogeage de plus de 100 travailleurs par les responsables du Fonds de Promotion Sociale.

Tchèques Bukasa journaliste au Journal « Le Phare » et à « Actualite.cd », respectivement un quotidien et un journal en ligne publié à par-

tir de Kinshasa, a été interpellé, dimanche 4 décembre 2016 vers 10 heures, au camp militaire Kokolo où il a été détenu pendant six heures pour « outrage aux services de renseignements ».

Le journaliste a été arrêté, à la place Victoire, par un groupe de six personnes en tenue civile se présentant comme agents des services de renseignement. Ces agents l'ont demandé de décliner son identité. Tchèques Bukasa leur a aussi demandé d'exhiber leur ordre de mission avant de pouvoir révéler son identité. Le journaliste a réussi à prendre en image l'ordre de mission qui lui a été présenté.

Mécontents de l'acte posait par le journaliste, les agents de l'ordre ont tiré Tchèques Bukasa dans les habits en le conduisant au commissariat de la police de la maison communale de Kalamu où il sera détenu pendant quelques heures avant de l'acheminer à la 14e région militaire au Camp militaire Kokolo. Tchèques Bukasa a été soumis à un interrogatoire musclé. Il lui a été signifié qu'il a été interpellé dans le cadre d'une opération de recherche des personnes qui fomenteraient des mouvements insurrectionnels à l'approche du 19 décembre, date de la fin du deuxième et dernier mandat du Président Joseph Kabila.

Tchèques Bukasa a été relâché vers 16 heures. Ses téléphones, passeport et autres effets ont été confisqués. Il lui a été demandé de se présenter le lundi

5 décembre 2016 à 10 heures au camp militaire Kokolo pour la poursuite de l'audition.

Contacté par JED après s'être rendu au camp militaire Kokolo, Tchèques Bukasa a déclaré : « Je me suis rendu au camp Kokolo pour y être de nouveau verbalisé. Cette audition n'a pas eu lieu. On m'a restitué les biens confisqués. Tout se bien passer et cette affaire est définitivement close ».

Eliezer Thambwe, journaliste, présentateur de « Tokomi Wapi », un magazine diffusé sur les ondes de plusieurs médias de Kinshasa, a été arrêté en plein exercice de son métier, le 19 décembre 2016 vers 20 heures à Bandalungwa/Moleard, par un groupe de militaires lourdement armés. Le journaliste a été tiré dans les habits et jeté dans leur véhicule avant de fouiller de fond en comble sa voiture. Eliezer Thambwe a été trimballé dans cette commune avant d'être relâché vers 22 heures. Il a été demandé au journaliste de cesser de « s'en prendre » au Président Joseph Kabila dans ses émissions, car il n'est pas un super journaliste.

Nadia Kulemfuka et Hugues Musangilay, respectivement journaliste-reporter et cameraman à Antenne A (AA), Chaîne de télévision émettant à Kinshasa, ont été interpellés, le 3 février 2017, au bureau de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) situé dans le marché Somba Zikida, dans la commune de Kinshasa.

Les journalistes réalisaient un reportage sur la mort de l'opposant historique, Etienne Tshisekedi wa Mulumba. Nadia Kulemfuka et Hugues Musangilay recueillaient les témoignages de la population sur la disparition de l'opposant congolais au moment où ils ont été arrêtés. Ils ont été conduits au bureau de l'ANR/ Somba Zikida

où ils seront détenus pendant quelques minutes après que Nadia Kulemfuka aient contacté au téléphone un cadre de la présidence de la République.

Jean-Marie Bassa, directeur de Flash info plus, un journal paraissant à Kinshasa, a été interpellé, le vendredi 31 mars 2017, au parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe. Le journaliste était poursuivi pour « imputations dommageables » à la suite d'une plainte déposée au parquet par Mme Carole Agito, Directrice générale de la Société Nationale d'Assurances (SONAS).

Bassa s'y était encore présenté, le mardi 4 avril 2017, pour être confronté avec Mme Carole Agito au sujet d'un article qui l'a publié sous le titre : « La situation sociale à la Sonas inquiète ». Cet article signé par un des journalistes de « Flash info plus » dénonçait la mauvaise politique salariale de l'équipe dirigeante de la SONAS en mettant l'accent sur les travailleurs de cette entreprise publique qui ont totalisé 20 mois d'impaiement. Après être confronté avec M. Ekofu, un collaborateur de la DG de la Sonas, Bassa a été autorisé à regagner sa rédaction sans autres explications.

Le vendredi 31 mars 2017, Jean Marie Bassa a été arrêté à son domicile à 7 heures du matin par une dizaine d'hommes armés en tenue civile muni d'un mandat de recherche. Menotté, le journaliste a été conduit au cachot du parquet où il a été gardé pendant quelques heures avant d'être auditionné par un magistrat au sujet de cet article.

Lucien Kahazi et Junior Kavral, journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) ont été interpellés et menacés, mardi 25 juillet 2017, à l'hôpital général de référence de Kinshasa, par des agents des services de

renseignement militaire DEMIAP (Détection militaire des actions anti-patrie, renseignements militaires) alors qu'ils couvraient la grève avec un service minimum décrété par des médecins suite à la dégradation de leur pouvoir d'achat créé par la chute de la monnaie nationale.

Après avoir obtenue l'autorisation au préalable de réaliser le reportage au sein de l'hôpital auprès du médecin directeur de cette institution médicale publique qui les a fait accompagner d'un agent de service du protocole de l'hôpital, les deux journalistes ont été interpellés par trois personnes en tenue civil qui était en filature auprès de ce dernier.

Les deux journalistes étaient en train de réaliser deux interviews l'un auprès d'un médecin et l'autre auprès d'une malade au moment où ils ont été interpellés. Ils étaient conduits sans aménagement auprès d'un major dans un bureau du renseignement situé dans l'enceinte de l'hôpital qui leur a signifié qu'ils étaient en état d'arrestation et ils nous ont ravi le matériel de travail (camera).

Cet officier militaire leur a reprochés de tourner des images destinées à ternir l'image du pays à l'étranger. Il leur a ravi 15.000 francs congolais (plus au moins dix dollars américains). Les deux journalistes ont été libérés après une demi-heure suite à l'intervention personnelle du médecin directeur et leurs matériels restitués.

Alain Uaykanu, Christine Tshibuyi, Pascal Mulegwa, Chinois Mbelechi, Kelly Katombe, Emmanuela Nzombi et Nancy Ntumba travaillant respectivement pour l'agence Chine nouvelle, le site d'informations Actualite.cd, l'agence Anadolu, BBC/Kinshasa, l'agence de presse Reuters et Vox Congo, ont été

interpellés, intimidés et confinés, le 31 juillet 2017, dans la cour d'une école. Ils ont été libérés à la suite de l'intervention du nouveau commissaire provincial de Kinshasa, le général Sylvano Kasongo Kitenge.

Tous couvraient les rassemblements populaires de citoyens qui réclament le respect des accords de décembre 2016 et la tenue d'un scrutin présidentiel ainsi que le retrait du président Joseph Kabila. Les rassemblements, interdits par les autorités depuis un an, ont été fortement réprimés par les forces de sécurité, à grand renfort de gaz lacrymogènes, et selon certaines sources, à balles réelles.

Steve Mbuyi, journaliste à B-One et de Samy Tumba, photographe indépendant, ont été relaxés, jeudi mercredi 21 septembre 2017 en début d'après-midi, après 24 heures de garde à vue dans un Commissariat de police à Kinshasa.

Les deux journalistes avaient été interpellés la veille alors qu'ils couvraient une manifestation des quelques dizaine personnes protestant, devant le ministère des Affaires étrangères, contre la mesure d'annulation des passeports dits semi biométriques par le gouvernement.

Toutes les personnes interpellées pendant cette manifestation avaient été libérées quelques heures plus tard, sauf le deux journalistes.

Contacté par JED, quelques heures plus tôt, ce jeudi 21 septembre 2017, le Colonel Pierrot Mwanamputu, porte-parole de la police, avait promis de s'investir pour faire libérer le deux confrères.

3 Journalistes et médias menacés

« Tu travailles pour le compte de la RTCE. Nous viendrons saboter vos installations et tué Hugues Kibau (ndlr : directeur des programmes assistant de la RTCE). Vous les Catholiques, vous exagérez et Monsengwo (ndlr: le Cardinal) ne dit rien à propos de l'impasse de ces négociations. Nous sommes un groupe de dix personnes prêt à venir brûler vote chaîne », c'est en ces termes que **Milton Kapaya, cameraman à la RTCE a été menacé, jeudi 23 mars 2017 vers 15 heures**, non loin du Centre Interdiocésain où ils couvraient les négociations entre les acteurs politiques et de la société civile congolaise sous les bons offices des Evêques catholiques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) par une personne non autrement identifiée.

Selon les témoignages recueillis par JED, le journaliste a été abor-

dé dans la rue par un homme non autrement identifié qui l'a verbalement menacé et insulté après l'avoir remis un papier duplicateur sur lequel il a scanné sa photo et écrit les noms de Hugues Kibau, celui des messieurs l'Abbé Clément et Alain de la Commission Episcopale ainsi qu'un verset biblique, Luc 11 : 52.

Contacté par JED, Milton Kapaya a déclaré : « J'ai été abordé à l'arrêt de bus situé à quelques encablures du Ministère de la Fonction publique par un monsieur qui m'a reconnu à partir de mon badge de la couverture médiatique des négociations de la CENCO que j'ai porté au cou. Avant de s'embarquer dans un taxi, ce monsieur m'a dit qu'ils sont au nombre de 10 personnes et qu'ils mettront tout en œuvre pour saboter la RTCE et tuer Hugues Kibau. Il m'a dit qu'il s'appelle Colonel 1+4 ».

Joint à son tour au téléphone par JED, Hugues Kibau a déclaré : « Trois jours avant de rencontrer Milton Kapaya, ce monsieur était venu à notre rédaction en voulant me rencontrer physiquement pour faire passer un message destiné à la CENCO. On lui a dit d'aller au siège de la CENCO pour rencontrer les évêques ».

Eliezer Ntambwe, journaliste indépendant et présentateur de l'émission intitulée « Tokomi wapi » (Traduction : Où en sommes-nous ?), un magazine diffusé dans plusieurs chaînes de télévisions émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, **a été visité à son domicile, le lundi 15 mai 2017 vers 3 heures, par des hommes armés.**

Quatre personnes armées non autrement identifiées dont deux en tenue militaire ont fait irruption dans l'une des résidences du journaliste Eliezer Ntambwe, dans la commune de Kinshasa. Après avoir escaladé le mur et cassé la porte, ces assaillants ont maîtrisé le petit frère du journaliste qu'ils avaient trouvé sur le lieu. Avant de le tabasser, ces hommes armés ont patrouillé la maison à la recherche d'Eliezer Ntambwe. Son ordinateur portable a été également contrôlé. Constatant l'absence du journaliste, les assaillants ont ravi une somme d'argent au petit frère du journaliste en le sommant de leur montrer l'endroit où Eliezer Ntambwe a passé la nuit. « On n'a pas besoin de l'argent, mais plutôt d'Eliezer... », ont-ils lancé au petit frère avant de l'embarquer dans son propre véhicule et conduit dans la commune de Bandalungwa où il sera de nouveau copieusement molesté. Le petit frère a été abandonné dans son véhicule, après l'avoir trimballé nuitamment dans cette commune toujours à la recherche d'Eliezer Ntambwe.

5 *Journalistes agressés*

Privali Wabembela, reporter-cameraman au « Vrai journal », un magazine d'informations générales, diffusé sur Canal Congo Télévision (CCTV), chaîne émettant à Kinshasa, a été copieusement tabassé, le 3 avril 2017, par un groupe d'éléments de la police déployés dans le périmètre du marché Gambela dans le cadre de la ville morte décrétée par une franche d'acteurs politiques de l'opposition dans le but d'exiger l'application de l'accord du 31 décembre 2016.

Wabembela était envoyé par sa rédaction réaliser un reportage dans le marché Gambela, dans la commune de Kasa-Vubu, où il n'a trouvé que les étalages vides. Les commerçants et les acheteurs ont obéi au mot d'ordre de l'opération ville-morte décrétée par l'opposition à la suite des négociations directes des acteurs politiques et de la société civile sous les bons offices de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO).

Après avoir librement réalisé son reportage dans l'enceinte du marché, Privali Wabembela a été envahi par deux éléments de la police nationale congolaise au moment où il était sur le point de quitter ledit marché. Menotté, le

cameraman a été conduit là où était posté le plus grand nombre des policiers. Après avoir brandi sa carte de service, Wabembela sera molesté avant de réussir à s'échapper laissant derrière lui sa caméra.

Francine Mukoko, Blaise Basomboli et Baudry Mata, journalistes à la télévision française « TV5 », ont été copieusement passés à tabac, le mercredi 17 mai 2017, à quelques encablures de la prison centrale de Kinshasa, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise qui ont, par la suite, confisqué leurs matériels de travail composés notamment d'un ordinateur de montage, la caméra et des montres.

Les trois journalistes s'étaient rendus à la prison centrale de Kinshasa dans le but de réaliser leur reportage à la suite de l'attaque survenue à la Prison centrale de Kinshasa au cours de laquelle plusieurs détenus se sont évadés et qui auraient fait plusieurs morts. Les journalistes n'ont pas été autorisés à accéder dans l'enceinte de la prison. C'est alors qu'ils se sont mis à réaliser des reportages aux alentours de la prison. Alors qu'ils s'apprétaient à quitter les lieux,

une personne en tenue civile non autrement identifiée s'est engouffrée dans leur véhicule, dans le but de confisquer la caméra. Refusant de donner la caméra à cet assaillant, les trois journalistes ont vu deux jeeps avec à leurs bords des éléments de la police venir les sommer de descendre du véhicule. Les trois journalistes ont été violemment agressés par ces agents de la police avant d'être conduits à la légion PIR (Police d'Intervention Rapide) où ils ont été détenus pendant plusieurs heures avant d'être relâchés, sans leurs matériels de travail.

Alain Nzongolo, cameraman à Numerica télévision, chaîne privée émettant à Kinshasa, a été violemment tabassé, le mercredi 21 juin 2017, dans l'enceinte de la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP) où il s'y était rendu pour effectuer un reportage.

Nzongola a été pris à partie par des agents de cette entreprise publique au moment où il prenait en image ces travailleurs qui manifestaient contre l'impayement de salaire de 5 mois. Sa caméra a été arrachée et projetée par terre par ses agresseurs. Alain Nzongola s'en était sorti avec des blessures au visage.

1 *Pression économique*

Congo Web télévision, chaîne émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, a été scellé et son signal d'émission coupé, lundi 27 mars 2017 vers 14 heures, pour non-paiement de fisc.

Cette chaîne de télévision devrait payer à la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et des participations (DGRAD) une somme de 5.000 dollars américains à titre de fisc. Contacté par JED, M. Gilbert Biladi, Directeur général de Congo Web TV, a reconnu que le média n'est pas en ordre vis-à-vis de fisc en promettant de payer cette somme d'argent le mercredi 28 mars 2017.

1 *Pression judiciaire*

Baudouin Saïle, directeur du journal « La Tshopo » paraissant à Kinshasa, a été cité à comparaître, le 9 mars 2017, au parquet de grande instance de Kinshasa/ Gombe à la suite de la plainte de la société « Ronzi » pour un article paru dans le journal « Afro Lipopo », édition n°266 du 13 décembre 2016.



Photo by Avel Chuklanov on Unsplash

HA KATA



PLACED L'

KATANG



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

UT NGA

Photo by Sebastian Pichler on Unsplash

2 *Journalistes incarcérés*

Israël Zito Tetela, éditeur du journal « Les Griffes » paraissant à Lubumbashi a été évacué d'urgence dans un centre hospitalier après avoir passé 72 heures dans un cachot du parquet de grande instance de Lubumbashi. Le journaliste était poursuivi pour « imputations dommageables » à l'encontre de Mme Bijou Mushitu Kat, Vice-gouverneur de la province du Haut-Katanga.

Israël Zito Tetela a eu un Accident Cardio Vasculaire, jeudi 13 avril 2017, lorsque le parquet lui a annoncé qu'une nouvelle plainte était déposée contre lui, depuis le mois décembre 2016, par l'ancien directeur de la Direction des Recettes du Haut-Katanga (DRHKat), M. Jules Kumwimba, qui le poursuivait pour avoir dénoncé dans son journal, en décembre 2016, le détournement des fonds à la DRHKat bien qu'un droit de réponse était publié en début du mois de janvier 2017.

Contactée par JED, une journaliste locale a déclaré qu'un groupe de militants de l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC, parti poli-

tique crée par des dissidents de l'opposition qui soutient le Président Joseph Kabila dont Mme Bijou Mushitu Kat est cadre) se sont attroupés, ce vendredi 14 avril 2017 vers 9 heures, devant l'hôpital où est interné Israël Zito exigeant son transfert à la prison centrale de Kasapa.

« Les agents du parquet étaient prêts de conduire Zito en prison malgré son état de santé. Les journalistes qui ont rendu visite ce matin (vendredi 14 avril 2017, ndlr) s'étaient farouchement opposés au transfert d'Israël Zito à Kasapa », a ajouté la journaliste.

Israël Zito Tetela a été arrêté, le mardi 11 avril 2017, par des agents commis à la garde de la Vice-Gouverneur du Haut-Katanga pour avoir publié un article intitulé : « Le masque tombe : Bijou Mushitu Kat et ses griots combattent farouchement et à ciel ouvert le gouverneur Jean Claude Kazembe sans raison valable ».

Il a été séquestré pendant 24 heures dans les installations de la police des renseignements avant d'être transféré, le lendemain, au parquet de grande

instance de Lubumbashi. Le journaliste a été remis en liberté, le samedi 15 Avril 2017, après avoir payé une caution de 300 dollars américains.

Jeef Mwingamb, directeur du journal « Le Fédéral » paraissant à Lubumbashi, a été arrêté et détenu, le 30 août 2017, dans le cachot du Parquet général de Lubumbashi sur une plainte de la ministre provinciale du Genre, famille, enfant et développement rural, Viviane Kapufi Mwansa.

Le journaliste a été convoqué au bureau local de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) où il a été auditionné, peu avant d'être transféré au Parquet de Lubumbashi, autour d'un article intitulé : « Haut-Katanga : Pour leur prestation au gouvernement provincial » publié dans l'édition n°281 du 19 au 26 août 2017. Dans cet article de sondage, le journaliste aurait rapporté les opinions de la population locale qui ont plébiscité certains ministres provinciaux et douté de la capacité intellectuelle de la ministre provinciale du Genre dont la gestion serait « opaque ».

Jeef Mwingamb a piqué, le samedi 2 août 2017, une crise de tension dans son cachot du parquet. Il a été transféré en toute urgence dans un centre hospitalier où il a été admis pendant dix jours. Il a été conduit à la prison centrale de Kasapa le 12 septembre 2007.

Le journaliste Jeff Mwingamb a été condamné à 6 mois de prison avec sursis. Il a toutefois quitté la prison de Kasapa à Lubumbashi, le 3 octobre, 34 jours après son arrestation.

2 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Malaïka TV et Dynamique TV, chaînes émettant à Lubumbashi, ont été interdites d'activités, jeudi 6 avril 2017, par le gouverneur de la province du Haut-Katanga, Jean-Claude Kazembe.

Le Gouverneur de province par l'entremise de son conseiller en communication et coordinateur provincial du CSAC, Richard Kalumba, avait reproché aux deux chaînes d'avoir diffusé le reportage sur la déclaration politique du parti politique Unafec, dénonçant les propos jugés xénophobes et d'incitation à la haine tribale et raciale tenus par le Gouverneur de province

du Haut Katanga, Jean Claude Kazembe Musonda.

Lors d'une réunion de la Majorité Présidentielle, Jean Claude Kazembe, Gouverneur du Haut-Katanga avait traité de non originaires du Haut-Katanga, Mme Bijoux Kat et Monsieur Nazem Nazembe, respectivement Vice-gouverneur et Ministre provincial en charges des Infrastructures, Urbanisme et Habitat, Énergie et Visibilité de la Révolution de la Modernité de son Gouvernement.

Ce qui a été à la base de la déclaration politique de l'Unafec fustigeant ces propos qui frisent l'incitation à la haine tribale et

raciale, de nature à provoquer des troubles dans la Province du Haut-Katanga.

Il n'a fallu que 24 heures pour que la plénière du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication constate les dérives et les irrégularités dans la décision prise par le Conseiller du Gouverneur Kazembe. Au cours de sa 68ème plénière extraordinaire, le Csac, a par sa décision numéro CSAC/AP/005/2017, du 08 avril 2017, levé l'acte de la Coordination provinciale du Csac portant mesure conservatoire à l'endroit des deux médias de la ville de Lubumbashi.





LUAN

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

LABA



3 *Journalistes interpellés*

Gaston Mushid et Carton Kasong, respectivement Directeur général et Directeur de programme de la Radio Télévision Manika (RTMa), antenne locale de Kolwezi, chef-lieu de la province de Lualaba (Sud-est de la RDC), **ont été interpellés, dans la matinée du lundi 7 novembre 2016, dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR).**

Gaston Mushid et Carton Kasongo ont été contactés au téléphone par le Directeur local de l'ANR/Kolwezi leur demandant de se présenter au bureau de cette agence des renseignements pour une « communication ». S'y rendant, les deux journalistes ont été placés en détention et interrogés pendant plus de sept heures, autour d'une interview téléphonique que Gaston Mushid a accordée, depuis l'Europe où il séjournait, à M. Moïse Katumbi, ancien gouverneur de la province du Katanga passé dans l'opposition et Président de l'équipe de football « Le Tout Puissant Mazembe ».

En effet, M. Moïse Katumbi était intervenu au téléphone en direct au cours de l'émission intitulée « Manisport », diffusée le di-

manche 6 novembre 2016 sur les ondes de la RTMa, peu avant le match qui a opposé l'équipe de TP Mazembe à la formation algérienne de Mouludia Bejaia dans le cadre de la 22^e édition de la Coupe de la Confédération Africaine de Football. Le Président de TP Mazembe, frappé par une décision de justice et qui vivait en « exil » en Europe depuis plusieurs mois a, au cours de cette émission, exhorté les supporters à l'unité et à soutenir sans faille leur équipe pour gagner leur premier titre en coupe de la Confédération de la CAF. Les deux journalistes ont recouvré leur liberté, le mardi 8 novembre 2016 vers 9 heures (heure locale). Cette libération était intervenue après que le responsable local de l'ANR ait auditionné la cassette d'enregistrement de l'interview de M. Moïse Katumbi, sans y trouver des « propos hostiles au pouvoir en place ».

Contacté par JED après sa libération, Gaston Mushid a déclaré : « Nous étions libérés sans avoir payé une quelconque caution. Le responsable de l'ANR nous a dit de retourner à la rédaction et de ne plus pêcher. Selon le directeur de l'ANR, le grand Katanga appartient à la majorité au

pouvoir et l'opposition n'existe pas dans cette province. Il nous a reproché d'avoir interviewé M. Moïse Katumbi. Pour le responsable de l'ANR, en réalisant le duplex au téléphone avec Moïse Katumbi, le but de notre média était celui d'inciter la population à la révolte en faisant allusion au soulèvement populaire du 19 et 20 septembre à Kinshasa. Il nous a avoué que c'est le Gouverneur de la province de Lualaba qui a intimé l'ordre à l'ANR de nous arrêter. Lors de notre détention, nous avons été interdits de toutes visites et dépouillés de nos biens ».

Nono Kisandji, journaliste à la Radio Communautaire Libre de Kolwezi, station émettant à Kolwezi, chef-lieu de la province de Lualaba (Sud-est de la RDC), **a été interpellé, le mercredi 5 avril 2017, dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR)** pour « Incitation de la population à la révolte ». Le journaliste y était détenu pendant 24 heures avant de recouvré sa liberté sous pression des journalistes locaux.

Le directeur de la Radio Communautaire Libre de Kolwezi accompagné de Nono Kisandji était allé répondre à une invita-

tion du responsable local de l'ANR. Se présentant vers 14 heures, Nono Kisandji a été longuement auditionné autour d'une information qui l'a diffusée, la veille, au cours du journal parlé relative à la déclaration d'un cadre local du Rassemblement des Forces politiques et sociales acquises au changement – une plateforme des partis politiques de l'opposition – annonçant une

série de manifestations pacifiques dans la ville de Kolwezi en protestation de l'échec des négociations directes qui se tenaient sous les bons offices des évêques de la Conférence Episcopales Nationales du Congo (CENCO). Après être entendu sur procès-verbal, Nono Kisandji a été conduit au cachot de l'ANR où il a passé la nuit.

1 *Journaliste agressé*

Octave Katobwo, journaliste-reporter à la Radiotélévision Le Palmier, une chaîne communautaire émettant à Kolwezi, chef-lieu de la province de Lualaba (Sud-est de RDC) a été passé à tabac, vendredi 16 juin 2017, par des creuseurs artisanaux de la société minière CHEMAF.

Le journaliste Octave Katobwo réalisait un reportage sur la pollution de cette entreprise minière qui exposait la population locale

à des maladies au moment où il a été attaqué par des creuseurs artisanaux.

Joint au téléphone par JED, Octave Katobwo a relaté qu'un conducteur de camion de cette entreprise minière n'a pas apprécié sa présence dans leurs installations en l'ordonnant de cesser de filmer. Le voyant continuer son reportage, ce conducteur a fait appel aux creuseurs artisanaux qui l'ont arraché sa caméra et tabassé.

T S H



O P O



1 *Journaliste interpellé*

Alexis Bongele, cameraman à la RTNC, station émettant à Kisangani, chef-lieu de la province de Tshopo, a été enfermé, mercredi 10 mai 2017 de 10h à 14 heures, dans la parcelle de la résidence du gouverneur de cette province. Sa caméra a été momentanément confisquée avant de la restituée, le lendemain, sans la carte mémoire contenant les différents reportages qu'il a réalisés à l'Assemblée provinciale de la Tshopo où il est accrédité.

Alexis Bongele était allé rendre visite à un député provincial, malade, à sa résidence où il a trouvé le gouverneur Jean Ilongo. Il a été installé dans la paillette en attendant d'être reçu par le député provincial Limengo Liloa qui s'entretenait avec le gouverneur de province, Jean Ilongo Tokole, visé par une motion de défiance initiée par cinq députés provinciaux, notamment pour mauvaise gestion de la province. Soudain, les gardes

vénus menacé le cameraman l'accusant « d'espionner » le gouverneur en cherchant à le filmer. Après avoir proféré des menaces à Alexis Bongele, les gardes du corps du gouverneur ont confisqué sa caméra. Bongele a été conduit à la résidence du gouverneur de province où il a été contraint, sous menace, à s'asseoir à même le sol pendant plusieurs heures avant de regagner son domicile. Sa caméra lui a été restituée, le jeudi 11 mai 2017, sans la carte mémoire.

2 *Journalistes agressés*

Dieu merci Labama, journaliste de la Radio Liberté émettant dans la cité de Basoko, dans la province de la Tshopo, a été tabassé, le dimanche 9 avril 2017, par un militaire des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), non autrement identifié.

Le journaliste a dénoncé le cas d'atteinte à l'intégrité physique et arrestation arbitraire commises, le même jour, par des éléments des FARDC sur le chef de la localité de Yamangia.

Ce militaire a administré plusieurs coups des poings au journaliste après l'avoir taxé d'un ex-combattant démobilisé et ravi momentanément son téléphone portable.

Steves Mbusa, journaliste-cameraman de la Radiotélévision Amani (RTA), chaîne émettant à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, a été méchamment tabassé devant le portail de la résidence du Président de l'Assemblée provinciale, le mercredi 31 mai 2017, par un groupe d'agents de la police déployés pour disperser un groupe de jeunes qui manifestaient contre la non convocation des plénières à l'Assemblée provinciale pour examiner la motion de déchéance contre le gouverneur de province, Jean Ilongo Tokole.

Le journaliste s'était rendu à l'Assemblée provinciale de la Tshopo où toutes les voies d'accès au bâtiment étaient barricadées, dans la matinée, par des éléments de la police dans le but d'empêcher les députés d'accéder au siège de l'Assemblée provinciale de la Tshopo où ils devaient examiner la motion de déchéance contre le gouverneur de province, accusé notamment de « détourner de fonds », de « mauvaise gestion » et « d'incompétence ».

C'est alors que Steves Mbusa s'est dirigé à la résidence du Président provincial où une déclaration appelant la population à la désobéissance fiscale, jusqu'à la destitution du gouverneur de province, a été faite devant la presse par un groupe de députés provinciaux.

A la suite de cette déclaration, un groupe de jeunes ont attaqué, en jetant des pierres, en direction de la résidence du Président de l'Assemblée le contraignant ainsi à convoquer en urgence une plénière examinant la motion de défiance contre le gouverneur de province. Alerté par les bruits des manifestants, Steves Mbusa s'apprêtait d'aller s'enquérir de la situation. C'est alors qu'il a été interpellé par des agents de la police qui l'ont copieusement molesté et projeté par terre. Avant de laisser le journaliste regagner sa rédaction, ces agents de la police ont visualisé sa cassette d'enregistrement sans y trouver leurs images.

I *Entrave à la libre circulation de l'information*

Kisangani News, un bimensuel privé paraissant à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo (Est de la RD Congo), a été définitivement interdit de parution, le 12 novembre 2016, par M. Dominique Lekakwa, Chef de division provinciale de la Communication et des Médias, qui a signé un document retirant le « droit de parution » de ce journal.

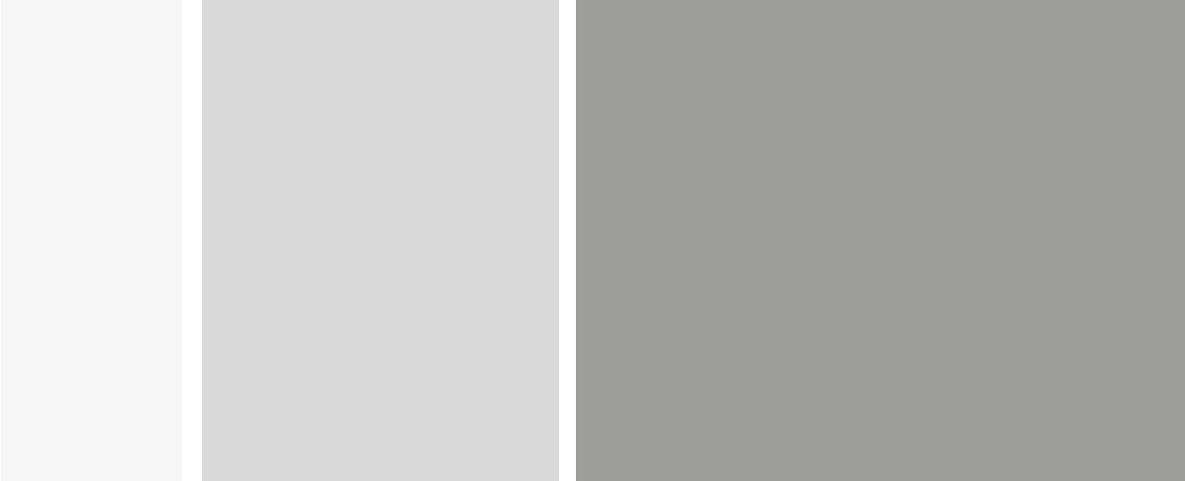
Cette décision faisait suite à la

publication le 5 novembre 2016 par le journal Kisangani News d'un article intitulé : « L'incompétence au sommet de l'Assemblée provinciale inquiète ». Dans cet article, le journaliste a dénoncé la non convocation des séances plénières à l'Assemblée provinciale par le Président de cette institution.

Deux jours avant la prise de cette mesure, le Président de l'Assemblée provinciale de la

Tshopo a convoqué, dans son bureau, le responsable du CSAC et le Chef de la Division Provinciale de la Communication et des Médias pour se plaindre des divers articles, hostiles à sa gestion, publiés par Kisangani News. Séance tenante, le coordonnateur provincial du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) aurait demandé au Président de l'Assemblée provinciale de leur saisir officiellement.

Contacté par JED, le Chef de la Division Provinciale de la Communication et des Médias a confirmé sa décision en déclarant que « Le journal Kisangani News fonctionne sans aucun document depuis plusieurs années. Ce journal ne respecte pas l'éthique et la déontologie



du journaliste congolais. Il s'attaque à chaque fois aux autorités provinciales en leur citant nommément. Les signataires des articles publiés par ce média rééditent dans chaque parution les mêmes bêtises. Dans leur dernière édition, ils ont qualifié le Président de l'Assemblée provinciale d'incompétent ce qui est inacceptable. En retirant le droit de parution de ce journal, nous avons agis conformément à la loi. Le CSAC n'est qu'une simple institution d'appui à la démocratie qui ne peut pas empêcher les autorités locales que nous sommes à sanctionner un média qui ne maîtrise pas les méandres de la profession ».

Joint également par JED, Sébastien Mulamba, directeur de Kisangani News, a nié le fait qui leur est reproché en ces termes : « Le journal fonctionne dans

la légalité depuis 2012. C'est le Chef de division provinciale de la Communication et des Médias qui nous a donné tous les documents nécessaires nous autorisant à fonctionner en attendant d'autres documents que devraient signer les autorités de tutelle se trouvant à Kinshasa. Nous sommes en ordre vis-à-vis des services de fisc. Nous avons déjà payé 90% des taxes. La mesure prise par le Chef de division provinciale de la Communication retirant le droit de parution de notre journal est politique. Il a, sans doute, prit cette décision sous influence du Président de l'Assemblée provinciale. Les articles publiés dans notre journal ayant trait à la gestion de l'Assemblée provinciale ne sont pas de nature injurieuse et ne portent pas atteinte à la dignité des autorités provinciales ».





KAR ORIE

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

S A I N T A I



1 *Entrave à la libre circulation de l'information*

Les médias de la province du Kasai Oriental (Centre de la RD Congo) ont été interdits par le Gouverneur de province, mercredi 14 décembre 2016, la diffusion des émissions à caractère politique.

Le Gouverneur de province, Alphonse Ngoyi Kasanji, a convoqué dans son cabinet de travail, les membres du conseil provincial de sécurité, composé notamment des responsables de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), de la police nationale congolaise, des Forces Armées de la RD Congo, etc. De cette réunion, il a été donné injonction aux médias audiovisuels de ne plus diffuser, jusqu'à nouvel ordre, des émissions et débats politiques.

Cette mesure de censure imposée aux médias a été prise, selon le Gouverneur de province, pour « prévenir des messages et informations d'incitation à la haine, aux troubles à l'ordre public et aux violences » en perspective de la journée du 19 décembre 2016, date marquant, selon la Constitution de la RD Congo, la fin du mandat du Pré-

sident Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001.

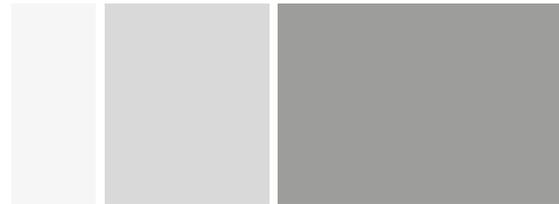
Contacté par JED, un journaliste-chroniqueur politique présentant dans un média émettant à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, a qualifié la mesure prise par le gouverneur d'abusives. « Le Gouverneur de province et sa suite sont allés outre leurs prérogatives en suspendant les émissions à caractère politique dans nos médias. Il s'agit d'une violation flagrante de la Constitution qui garantit la liberté d'expression dans le pays. La population de la province du Kasai Oriental sera privée, jusqu'à nouvel ordre, des informations politiques. Ce n'est pas normal dans un pays qui prétend être démocratique de contraindre la population de ne pas connaître ce qui se passe dans leur pays. Les journalistes n'ont jamais porté une arme pour provoquer le chaos dans la province », a-t-il déclaré avant d'ajouter qu'une importante communication des journalistes locaux sera faite dans 48 heures en réaction de la décision du conseil provincial de sécurité.

1 *Journaliste agressé*

Dédé Kabangu, journaliste à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC), antenne provinciale de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental (Centre de la RDC), et accrédité au gouvernorat de province, a été gravement violenté, le jeudi 22 décembre 2016, dans les installations du gouvernorat de province par un groupe d'agents de police commis à la sécurité du gouverneur Alphonse Ngoyi Kasanji. Ces gardes du gouverneur se sont attaqués au journaliste pour n'avoir pas couvert le jeudi 22 décembre 2016 vers 6 heures une activité du gouverneur.

En effet, le gouverneur de la province du Kasai Oriental a effectué, dans la matinée, une marche à pied à travers la ville de Mbuji-Mayi pour notamment constater de visu si la population locale vaquait à leurs occupations quotidiens à la suite des manifestations du 19 décembre initiées par l'opposition contre le maintien au pouvoir du président Kabila qui est fin mandat. Le gouverneur Ngoyi Kasanji a dû regagner son bureau quand il a remarqué l'absence des journalistes pour la couverture médiatique de son activité.

De retour au gouvernorat de province, les gardes rapprochées de M. Alphonse Ngoyi Kasanji ont passé à tabac le journaliste Dédé Kabangu en promettant des représailles sévères à d'autres journalistes accrédités au gouvernorat, notamment MM. Vicky Kazumba et Vincent Ngoy, respectivement journalistes à la Radiotélévision Océan pacifique et à la RTNC.



1 *Journaliste menacé*

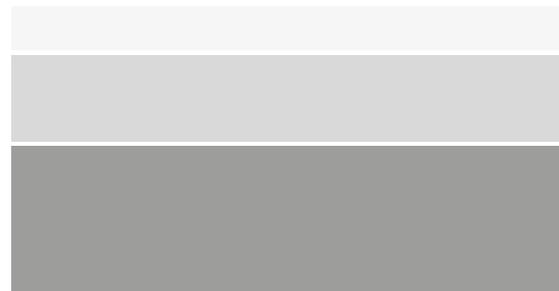
Pierre Serge Ntumba, rédacteur en chef à la Radio télévision débout Kasai (RTDK), chaîne émettant à Mbuji-Mayi, a été victime, le 4 mars 2017 vers 1 heure, d'une seconde attaque nocturne des hommes en uniforme et armés, dans sa résidence.

Il s'agissait d'une attaque ciblée. Le journaliste a dénoncé à maintes reprises, dans l'une de ses émissions, l'insécurité dans la ville de Mbuji-Mayi. « Avant de me ligoter, un de ces hommes

armés m'a affirmé qu'ils étaient venu en finir avec moi parce que j'ai gêné leur opération. C'est après être hospitalisé pendant environ 10 jours que nous avons, ma femme et moi, décidé d'abandonner notre maison. Actuellement, je suis locataire ».

Ces assaillants ont cassé la porte de sa maison à l'aide d'un bloc moteur de véhicule. Pierre Serge Ntumba a été ligoté et copieusement tabassé. Son épouse a, quant à elle, été blessée par couteau au niveau de la tête par

ces hommes armés, non autrement identifiés avant de s'emparer des biens de la maison. Les deux infortunés ont eu la vie sauve grâce à l'intervention de leurs voisins.





KANA CEN

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

S A I T R A I



2 *Journalistes interpellés*

Brurch Ngoyi, présentateur de l'émission « Développement du Kasai » à la Radio télévision Malandji, une station communautaire émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central (centre de la RDC), a été interpellé, le mardi 06 juin 2017, à l'Agence Nationale des Renseignements (ANR).

Ngoyi a, au cours de ses précédentes émissions du vendredi 02 et samedi 03 juin, parlé de la stabilité du courant, pendant le séjour du Président de la République à Kananga et de l'instabilité du courant dès le départ du Président.

Ngoyi a été libéré le même jour après une courte durée de détention, à la suite de la diffusion de son interpellation sur les ondes de la Radio Okapi. Confisqué, son téléphone lui a été restitué juste après sa relaxation.

Brunch Ngoyi, journaliste à la Radio Télévision Malandji, station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central (Centre de la RDC), et présentateur de l'émission « développement du Kasai », **a été interpellé simultanément, le**

lundi 24 juillet 2017, au secteur opérationnel des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) du Kasai et au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) pour avoir « insulté » le Chef de l'Etat.

Le journaliste s'est d'abord rendu au quartier général des FARDC où il a été sommé d'apporter les cassettes de ces différentes émissions enregistrées à partir du 20 juin 2017. Le même jour, Brunch Ngoyi a été également invité au CSAC où il a été longuement entendu autour de ces émissions. Face à la pression, le journaliste a été contraint d'apporter, le 24 juillet 2017 dans la soirée, les clés USB de ces différentes productions.

Contacté par JED, Brunch Ngoyi a déclaré : « j'ai reçu un appel le jeudi (21 juillet 2017, ndlr) émis par une personne qui a refusé de dévoiler son identité me proférant des insultes et menaces au sujet de mes émissions. Le lendemain, une autre personne se présentant comme agent de renseignements m'a joint au téléphone à deux reprises. Cet agent du service de renseignement m'a d'abord accusé

d'avoir insulté le Président de la République avant de me prodiguer des conseils, au deuxième coup de fil, de ne plus s'attaquer au Chef de l'Etat. Contre toute entente, j'ai reçu une invitation du CSAC le samedi, suivie d'une autre délivrée par les FARDC le dimanche. Me présentant et après avoir déposé mes clés USB, ces deux services étatiques m'ont promis de mener des enquêtes au sujet des émissions incriminées ».

2 *Journalistes agressés*

Sylvain Mukendi, journaliste à la Radiotélévision Espérance, station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, a été copieusement tabassé devant la résidence du Gouverneur de province, le samedi 17 décembre 2016 à 19 heures 30', par deux militaires commis à la sécurité du gouverneur.

Le journaliste revenait de sa rédaction au moment où il s'était fait entourer de deux militaires armés qui lui ont demandé à présenter ses pièces d'identité. Brandissant sa carte de presse, Sylvain Mukendi a été dépouillé de tout son matériel de travail, notamment l'enregistreur, l'appareil photo et les téléphones portables. C'est alors qu'il sera passé à tabac sous prétexte qu'il n'a pas respecté les consignes du couvre-feu décrété par les autorités provinciales à 21 heures.

Moïse Ntumba, cameraman de la RTNC, station provinciale émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central (Centre de la RD Congo), a été violemment agressé, le mardi 6 juin 2017, par des miliciens de Kamuina.

Moïse Ntumba accompagné d'un ami se rendait en moto au village Bena Mbala pour y réaliser un reportage sur les violations des droits de l'homme par des miliciens de Kamuina Nsapu, auteurs des pillages et incendies de plusieurs maisons de la population civile. Avant d'y arriver, le journaliste et son ami étaient tombés dans une embuscade de ces miliciens à Demba, un territoire situé à 45 Km de Kananga. Ils ont été gravement molestés au point de perdre la connaissance et détenus en brousse pendant 24 heures. Avant leur libération, les miliciens ont confisqué la moto, la caméra, le téléphone et autres effets personnels.

Contacté par JED, le père de Moïse Ntumba a déclaré : « Moïse Ntumba se trouve présentement à la maison. C'est à chaque fois qu'il essaie de parler qu'il vomit le sang. Nous attendons les résultats médicaux pour savoir de quoi il souffre. Son ami est, quant à lui, touché à l'œil droit ».

8 *Journalistes menacés*

Sosthène Kambidi et Fabrice Mfwamba, respectivement journaliste de la Radio Télévision Chrétienne (RTC), émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, et de la Radio Communautaire Moyo, station émettant à Tshimbulu, ville située à environ 160 Km de Kananga, ont reçu, le vendredi 10 février 2017, une série de menaces proférées, pour le premier, par des militaires des FARDC, et pour le second, par des miliciens du chef traditionnel connu sous le nom de « Kamuina Nsapu ».

Sosthène Kambidi a, au cours du journal du vendredi 10 février 2017, fait état d'une quarantaine de personnes tuées par des miliciens du chef traditionnel Kamuina Nsapu, dont les enfants soldats armés d'armes blanches, qui ont attaqué la ville de Tshimbulu. Après avoir diffusé cette nouvelle, un groupe d'éléments des Forces Armées de la RD Congo s'étaient rendu à la résidence du journaliste à sa recherche. Ne l'ayant pas trouvé, les forces de sécurité se sont, par la suite, dirigés vers une terrasse que fréquente régulièrement le journaliste où ils ont l'ont longuement attendu. Informé, Sosthème Kambindi a décidé de fuir sa maison et vivait dans la clandestinité.

Fabrice Mfwamba a été, quant à lui, accusé par des miliciens de Kamuina Nsapu d'avoir « collaboré » avec le commandant chargé des opérations des

FARDC dans la ville de Tshimbulu. Contacté par JED, Fabrice Mfwamba a déclaré : « Nous avons été informés de l'attaque des miliciens dans la ville de Tshimbulu. C'est alors que nous avons décidé de débrancher tous nos matériels et de fermer la radio pour raison de sécurité. Au moment où j'ai quitté la radio, j'ai rencontré le chargé des opérations des FARDC qui m'a demandé d'alerter la population de ne pas fréquenter la principale avenue de Tshimbulu, car les FARDC vont lancer un assaut contre ces miliciens. J'ai porté cette information à la connaissance du chef du quartier et certaines personnes que j'ai croisé sur mon chemin. Pendant que j'ai propagé cette nouvelle, j'ai été informé que ma maison était prise d'assaut par un groupe de miliciens à ma recherche. Depuis, j'ai décidé de ne plus passer la nuit chez moi et de ne plus me rendre à ma rédaction ».

Berry Mulanda, journaliste-correspondant de la Radio Malandji FM, station émettant à Tshimbulu, ville située à environ 160 Km de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, a été menacé de mort au téléphone, le vendredi 17 février 2017, par une personne non autrement identifiée qui s'était présentée comme un rebelle de Kamuina Nsapu.

Cette menace faisait suite à la diffusion, le même jour, dans le journal parlé d'une information dénonçant les exactions com-

misses par les rebelles de Kamuina Nsapu contre la population locale. Berry Mulanda a déclaré que la population de Tshimbulu était hostile à ce mouvement rebelle, accusé d'avoir tué une centaine de personnes dans cette ville.

Quelques minutes après avoir diffusé cette information, Berry Mulanda a été joint au téléphone par un supposé rebelle de Kamuina Nsapu qui l'a menacé en ces termes : « Nous connaissons ton domicile. Ton corps sera aussi compté parmi les cadavres. Tu as donné un faux bilan à la radio. Tu as préféré blanchir les FARDC en nous accusant d'être des terroristes (...) ».

Contacté par JED, Berry Mulanda a dit craindre pour sa vie. « Après avoir reçu ce coup de fil, j'étais dans l'obligation de quitter momentanément la ville de Tshimbulu pour aller me terrer à plus de 20 Km, plus précisément à Dibaya ».

Edouard Diyi, journaliste à Kasai Horizon Télévision, une chaîne émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central a été menacé, le dimanche 19 mars 2017, au stadium de l'espoir pendant qu'il réalisait son reportage, par le directeur provincial de la Direction Générale des Migrations (DGM) qui a confisqué momentanément son téléphone.

Le journaliste couvrait la manifestation d'un groupe de jeunes

ayant servi dans les rangs des miliciens Kamuina Napu qui s'étaient rendus aux autorités provinciales. Edouard Diyi a été menacé en ces termes : « Monsieur, je comprends pourquoi tu Jouais à la défensive, c'est donc toi qui veut me remplacer, je vais te prouver le contraire. Tiens bon! ».

Avant de ravir pendant quelques minutes le téléphone du journaliste sous prétexte qu'il était en train d'enregistrer toutes ses menaces, le directeur provincial de la DGM a tiré par la main Edouard Diyi en le présentant à un général de la police et au directeur de l'ANR qui assistaient également à cette manifestation. Cette menace faisait suite à la diffusion par le journaliste d'une déclaration des notables de la ville de Kananga qui ont recommandé aux autorités nationales et provinciales de réorganiser les services provinciaux de sécurité : ANR, Police nationale congolaise, DGM et FARDC.

Interrogé par JED, Edouard Diyi a déclaré : « Le directeur de l'ANR m'a parlé sur un ton agressif devant mes confrères journalistes et diverses autorités des services provinciaux de sécurité et de renseignements. Il s'était permis de confisquer mon téléphone. J'ai aussi haussé le ton en lui demandant de me retourner mon téléphone portable et c'est fut fait. Le directeur de l'ANR m'a demandé de lui donner copie de la déclaration que

j'ai diffusée. Je lui exprimais ma désolation avant de lui rappeler que je n'étais pas à son service ».

Berry Mulanda, journaliste-correspondant de Malandji FM, chaîne émettant à Kananga, à Tshimbulu, **a été menacé de mort, le 20 mars 2017**, par M. Mbuyi Ntemesha, proche des miliciens de Kamuina Nsapu.

M. Mbuyi Ntemesha a, à travers son compte Facebook, promis à Berry Mulanda de le tuer et de incinéré sa tête dans leur traditionnel appelé « Tshiota ». Cette menace était consécutive à la diffusion, par le journaliste, d'un reportage d'une rencontre de la section locale de la Monusco avec les acteurs locaux de la société civile et la population axée sur les voies et moyens de contraindre les miliciens de Kamuina Nsapu à déposer les armes.

Edouard Diyi, Directeur de la Radio Télévision Kasai Horizons (KHRT), station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, **a été menacé de mort, le 5 mai 2017, par le Vice-gouverneur de province.**

Le journaliste était en train de couvrir une manifestation au gouvernement de la province, vendredi 5 mai 2017, lorsqu'il a été vigoureusement interpellé par M. Justin Milonga qui, visiblement, n'appréciait pas sa présence sur les lieux. C'est alors qu'il a me-

nacé en ces termes : « Edouard, tu es là, je t'ai parlé plusieurs fois, tu ne changes pas. Tous les membres du conseil provincial de sécurité sont fatigués de ton cas. Je vais te faire arrêter. Moi-même, je suivrais de près ton cas pour voir qui va intervenir. Tu me connais bien, je vais en finir avec ta radio. Nous nous battons jours et nuits pour mettre fin à la situation sécuritaire et toi, tu ne fais qu'envenimer la tension. Je pense qu'il faut que ta femme ou tes enfants meurent pour que tu comprennes ».

Jérôme Mwana Nsthieyi, journaliste de la Radio télévision Mweka, station émettant à Mweka, une cité située à 250 Km de Kananga, **craignait, le samedi 6 mai 2017, pour sa vie après avoir dénoncé dans les réseaux sociaux le comportement de certains pasteurs Brahmanistes** qui, selon lui, s'écartent de la philosophie du prophète « Brahnam ».

Un groupe d'hommes armés ont fait incursion au domicile du journaliste à sa recherche. Ne l'ayant pas trouvé et après avoir fouillé de fond en comble sa maison, ces hommes armés ont procédé à l'arrestation de l'épouse du journaliste. Celle-ci a été conduite à la résidence de l'administrateur du territoire de Mweka où elle a été sommée de leur indiquer où se trouverai son mari. L'épouse du journaliste a été remise en liberté vers 18 heures.

Israël Ntumba Ilunga, journaliste à Kasai Horizon Radio Télévision (KHRT), station privée émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai-Central, a reçu, le 5 août 2017, une série de menaces au sujet de la diffusion d'une information sur la taxe de la numérotation de taxi-moto que le maire de la ville de Kananga, M. Jean Mwamba Kanjila, avait taxé à 50 dollars américains contrairement à Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province du Kasai Oriental, où cette taxée serait fixée à 19.000 FC, soit 12 dollars américains.

La première menace du maire de la ville de Kananga était intervenue juste au moment où le journaliste venait de terminer la présentation du journal parlé de 7 heures du matin. M. Jean Mwamba Kanjila a promis au journaliste de lui régler de compte dans les tous prochains jours et d'instruire les services de sécurité d'être à ses trousses. S'en est suivi plusieurs menaces téléphoniques à travers des numéros masqués et des interpellations arbitraires à la police nationale congolaise.

A la suite d'incessantes menaces et interpellations à son endroit, Israël Ntumba a décidé d'abandonner sa petite famille (femme et un enfant) à Kananga. Il vit actuellement à Kinshasa, chez un ami.

2 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Les miliciens de Kamuina Nsapu ont confisqué, vendredi 10 février 2017, les équipements de la Radio Communautaire Moyo, station émettant à Tshimbulu, une ville située à environ 160 Km de Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central (Centre de la RD Congo). Ces matériels étaient composés des panneaux solaires, des convertisseurs et des batteries.

Ces hommes armés qui opéraient depuis plus de six mois dans la province du Kasai Central ont barré la route à un groupe de personnes qui transportaient, par vélos, vers Tshimbulu ces matériels de la Radio Communautaire Moyo en provenance de Kananga. Les miliciens leur ont dit qu'ils useront de la force pour que ce média, qu'ils ont qualifié « hostile à leur mouvement », cesse définitivement à fonctionner.

Contacté par JED, Aldos Tshitoko, Directeur de la Radio Communautaire Moyo a déclaré : « Par manque d'énergie électrique, nous fonctionnons avec un groupe électrogène. Dans le but de ne plus nous approvi-

sionné en carburant, nous avons économisé environ 5.000 dollars qui nous a permis d'acheter les équipements solaires qui ont été ravis par les miliciens de Kamuina Nsapu. Nous avons décidé de suspendre momentanément nos activités suite à l'insécurité qui prévaut depuis quelques jours à Tshimbulu. ».

Les installations de la Radio Télévision Chrétienne (RTC), station émettant à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai Central, ont été prises d'assaut, le samedi 5 août 2017 vers 6 heures, par un groupe d'éléments de la police armés à la recherche du journaliste, José Mbuyi, qui venait juste de présenter le journal parlé dans lequel il a accusé le maire de ville de Kananga, MWAMBA KANTU KA NJILA, d'être l'instigateur des tracasseries des commerçants de la ville de Kananga, contraints à payer une série de taxes.

N'ayant pas trouvé le journaliste dans les locaux de la Radio Télévision Chrétienne, ces « agents de l'ordre » se sont mis à vandaliser tous les matériels de

ce média en interrompant ainsi brusquement la diffusion des émissions avant de pouvoir quitter les installations de ce média. La quasi-totalité de ses matériels ont été endommagés et emportés par les agents de l'ordre, ce qui a empêché ce média à reprendre ses émissions pendant près d'une semaine.

Contacté par JED, José Mbuyi a déclaré qu'il vivait en insécurité depuis la diffusion de cette information relative à la tracasserie par les différents services de la mairie de Kananga. « Je ne passe plus la nuit chez moi à la maison. Hier soir (dimanche 6 août 2017, ndlr), j'ai reçu deux appels masqués émis par des anonymes qui me reprochent de vouloir inciter la population locale à la révolte contre le maire de la ville de Kananga, récemment nommé par le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, Emmanuel Shadari. Mes interlocuteurs m'ont dit qu'ils useront de tous les moyens possible pour m'avoir et me décapité... », a déclaré le journaliste José Mbuyi.

K A



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

S A ï



2 *Journalistes interpellés*

Lex Kalombo, journaliste à la Radio la Voix de Votre Communauté (VVC), a été interpellé, le mercredi 25 janvier 2017, dans les installations de la police à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (Centre de la RD Congo). Le journaliste a été arrêté par un groupe d'agents de la police quelques minutes seulement après avoir dénoncé la tracasserie militaire sur le pont Kasai.

Lex Kalombo a animé, le mercredi 25 janvier 2017, une émission intitulée « Kaka Kwamilonga » (Traduction : Arbre à palabre) au cours de laquelle il a déploré le laxisme des autorités provinciales, politiques et militaires, qui favorisent la tracasserie militaire sur le pont Kasai.

Lex Kalombo a été appréhendé à 10 mètres de sa radio par un groupe d'éléments de la police

qui l'ont directement conduit au cachot de l'Etat-major de la police où il a été détenu pendant 48 heures.

Léonard Mwamba, journaliste à la Radio Kilimandjaro, station émettant à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (Centre de la RD Congo), **a été arrêté en route vers sa rédaction, le vendredi 10 février 2017** vers 9 heures (heure locale), par un groupe d'éléments de la police accompagné des agents du parquet. Le journaliste a été conduit dans les installations du parquet où il a été placé en détention pour « diffamation » pendant quatre heures.

Ces agents du parquet général de Tshikapa étaient munis d'un mandat d'amener émis contre Joseph Mwamba, directeur de programme de la Radio Kilimandjaro et ce, à cause de la

diffusion, la veille, par la Radio Kilimandjaro d'une information dénonçant le viol dont aurait été victime une fille de 17 ans, sur la colline de Kele, par un chef coutumier, sans les citer nommément.

Contacté par JED, Joseph Mwamba a déclaré : « Ces agents du parquet se dirigeaient à notre station de radio à ma recherche à cause de la diffusion d'une affaire de viol sur mineure. C'est en cours de route qu'ils ont, par hasard, rencontré notre journaliste Léonard Mwamba. Nous portons le même nom. Ils l'ont confondu à moi et c'est alors qu'il a été conduit au parquet. Dans notre journal parlé, nous n'avons cité le nom ni de la jeune fille ni du présumé violeur, le chef coutumier. Je suis surpris de voir la famille de la jeune fille porter, en son nom, une plainte contre nous ».

1 *Journaliste menacé*

Farly Kalombo, directeur de la Radio Kamonia, une station communautaire émettant à Kamonia, une cité située à environ 75 Km de Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (Centre de la RDC), **a été contraint de vivre dans la clandestinité le 27 mars 2017** suite à une série de menaces de mort que lui a proféré les autochtones de la cité de Kamonia.

Ces menaces sont consécutives à la diffusion, le 23 mars 2017, par Farly Kalombo d'une information demandant aux autochtones Tchokwe de ne plus se livrer aux actes de xénophobie et de peaufiner des stratégies afin de faire face aux miliciens de Kamuina Nsapu qui s'affrontent avec des éléments des FARDC dans les provinces du grand Kasai.

De retour à son domicile quelques heures après la diffusion de cette nouvelle, Farly Kalombo a vu un groupe de la population autochtone envahir son domicile. Il a été menacé de mort et sommé de ne plus prodiguer des conseils aux autochtones. Craignant pour sa vie, Farly Kalombo a décidé de fermer sa radio et d'entrer en clandestinité.

Contacté par JED, Farly Kalombo a déclaré : « Les autochtones que j'ai reçu à mon domicile à deux reprises m'ont clairement signifié que je ne suis pas le leur et ma place est dans leur cimetière. Ils m'ont donné un ultimatum de cinq jours pour quitter Kamonia ».

1 *Pression judiciaire*

Jules Butu, directeur de la radio Voix de Votre Communauté (VVC), station émettant à Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai, **a été traduit en justice, le 6 octobre 2017, par M. François Madila,** président de l'Assemblée provinciale du Kasai, pour diffamation et imputation dommageable.

Dans sa requête adressée au procureur près de la Cour d'appel de Kananga, l'avocat de François Madila demande l'ouverture judiciaire contre Jules Butu, l'auteur des propos diffamatoires contre les élus du Kasai.

Le président de l'Assemblée provinciale reprochait au journaliste d'intoxiquer la population. Jules Butu a analysé l'incident qui avait eu lieu à l'Assemblée lors de la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire de septembre ainsi que l'analyse du discours de François Madila à propos des 3 membres du bureau déchu.

L'Assemblée provinciale du Kasai s'est transformée en un véritable ring de boxe entre trois députés membres du bureau et leurs collègues. Tout a commencé lorsque le président de l'Assemblée provinciale François Madila a voulu ouvrir la séance. Un concert de sifflets a résonné dans la salle perturbant la poursuite des travaux. En première ligne, les députés de l'opposition se sont dirigés vers la tribune mais ont été vite contrés par leurs collègues anciens membres du bureau venus occuper aussi l'estrade.

I *Entrave à la libre circulation de l'information*

La Radio Communautaire Satellite du Kasai, une station émettant à Mayi Munene, une cité située à 45 Km de Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai (Centre de la RD Congo), a été incendiée par un groupe de miliciens se réclamant du chef coutumier Kamuina Nsapu.

Ces derniers ont mis, le samedi 15 avril 2017, le feu à la station de la Radio Communautaire Satellite du Kasai, calcinant tous les équipements de ce média.

La veille vers 21 heures, au moins vingt de ces miliciens avaient investi les locaux de ce média au moment où M. Yves Beya, journaliste et promoteur de la Radio Communautaire Satellite du Kasai, était en train de présenter une émission. Munis d'armes blanches, ces assaillants ont sommé le journaliste d'interrompre son émission et de sortir du studio. C'est alors qu'ils ont fouillé de fonds en comble les locaux de la radio à la recherche, selon eux, des

photos du Président Joseph Kabila. Ne les ayant pas trouvées, les miliciens de Kamuina Nsapu ont momentanément confisqué le téléphone d'Yves Beya en le soupçonnant de détenir les numéros de contact des autorités militaires et policières.

Contacté par JED, Yves Beya a déclaré : « J'ai été suspecté par les miliciens de Kamuina Nsapu de cacher les éléments des Forces Armées de la RD Congo et de la Police dans les installations de la radio, de posséder le portrait officiel du Président de la République. Heureusement, ils n'ont rien trouvé. Avant de partir, ils m'ont dit que j'avais de la chance car, ils étaient prêts à me décapiter. Je croyais que leur mission était terminée. J'ai été surpris de les revoir le samedi venir cette fois-ci incendier nos équipements de transmission. Tous les journalistes qui se trouvaient dans les installations de la radio ont réussi à fuir au moment de cette incendie ».



ITU



JURI



juin-août 2015. Photo: MONDSCO/Abel Kavanagh

1 *Journaliste incarcérée*

Adèle Uvon, journaliste à la Radio Télévision Lobiko, station privée émettant à Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri (Est de la RD Congo), a été interpellée, lundi 1er décembre 2016, par un groupe d'éléments de la police nationale congolaise qui l'ont brutalement jetée dans leur véhicule et conduite dans le cachot de la police d'investigation criminelle. Elle a été remise en liberté, le 6 décembre 2016 à 14 heures (heure locale).

Adèle Uvon a été libérée, sans condition, à la suite d'un sit-in organisé, le même jour, par un groupe de journalistes locaux devant les installations du parquet de grande instance de Bunia par exiger sa libération.

La journaliste venait de passer cinq jours de détention arbitraire et injuste successivement dans les installations de la police d'investigation criminelle (mairie de Bunia) et au parquet de grande instance de Bunia.

Adèle Uvon était en train de couvrir une manifestation de lance-

ment de la campagne «Bye bye Kabila » (Traduisez en français: au-revoir Kabila), organisée par un groupe de jeunes militants du mouvement pro-démocratie « Lutte pour le Changement » (LUCHA). A travers cette manifestation, les jeunes de ce mouvement citoyen se proposaient de sensibiliser la population locale en vue de l'amener à demander pacifiquement au Président de la République, Joseph Kabila, d'abandonner le pouvoir à la fin de son deuxième et dernier mandat constitutionnel, fixée au 19 décembre 2016 à minuit.

Contacté par JED, Trésor Muyumba, rédacteur en chef de Radio Télévision Lobiko a déclaré que Adèle Uvon a été arrêtée au moment où elle était en train d'interviewer les jeunes de LUCHA. « Les autres journalistes qui couvraient cette manifestation ont pris fuite quand ils ont aperçu les agents de l'ordre déployés pour empêcher la manifestation de LUCHA. Adèle Uvon a, quant à elle, été interpellée avec six jeunes de ce mouvement citoyen. Ils sont tous déte-

nus depuis hier (ndlr : lundi 1er décembre 2016) dans les installations de la police. Nous avons contacté les autorités locales afin qu'ils ordonnent la libération de notre consœur, arrêtée abusivement dans l'exercice de sa profession. Malgré notre demande, la situation n'est toujours décantée », a ajouté le journaliste.

Contactée par JED après sa libération, Adèle Uvon a regretté l'arrestation illégale dont elle a été victime dans l'exercice de son métier. « J'ai été soumise à un interrogatoire musclé à la police et au parquet pour le simple fait d'avoir couvrir la conférence de presse de la LUCHA. Les responsables de ces services n'ont pas apprécié la médiatisation de la manifestation du mouvement Lucha. C'est grâce à la pression des journalistes exercée sur les autorités provinciales que j'ai obtenu cette libération inconditionnelle ».

1 *Journaliste interpellée*

Lisa Dupuy, journaliste américaine en mission officielle dans la province de l'Ituri (Est de la RDC), a été enlevée, vendredi 14 juillet 2017, par des miliciens Maï maï dans le parc de la RFO, la Réserve de faune à okapis.

La journaliste a été retrouvée saine et sauve dans la nuit de samedi à dimanche vers 3 heures par des militaires des FARDC (Forces armées de la RDC) déployés pour la rechercher ainsi que 11 gardes du parc.

1 *Entrave à la libre circulation de l'information*

Les médias d'Ituri interdits d'accorder la parole aux Organisations de la Société civile. Dans un communiqué datant du 22 mai 2017 et dont JED a reçu copie, le chef de la Division provinciale de la Justice et Garde des sceaux a interdit aux médias émettant à Bunia de diffuser les communiqués émanant des Organisations de la Société civile et d'accorder la parole aux responsables de ces organisations.

Rappelant le caractère apolitique de ces organisations, la Division provinciale de la Justice et Garde des sceaux leur a demandé de s'abstenir de toute déclaration politique. « (...) de nombreuses associations dans les différents territoires et la ville de Bunia fonctionnent sans être en règle avec l'administration politique en violation de l'article 1 qui dispose que l'association sans but lucratif est apolitique. », peut-on lire de ce communiqué demandant également aux associations confessionnelles et non confessionnelles qui ne sont pas en règle avec l'administration de la justice de se conformer à la loi portant organisation et fonctionnement des associations de la RDC.

HA LOM



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

UT AMMI



I *Entrave à la libre circulation de l'information*

Radiotélévision Canal Malemba, propriété de M. Félix Kabange Numbi, Ministre de la Santé publique et cadre de la majorité présidentielle, basée à Malemba Nkulu, cité située à 300 Km de Kamina, chef-lieu de la province du Haut-Lomami, **a été attaquée, le samedi 10 décembre 2016 vers 9 heures**, par M. Yumba wa Kilongo, pêcheur, de son état, bien connu dans la cité de Malemba Nkulu. Muni d'une hache, cet homme a menacé de mort le technicien qu'il a trouvé dans le studio, avant de détruire à l'aide de son arme blanche tous les matériels de diffusion à sa portée, notamment l'émetteur, les micros et la régie.

Alertés, les agents de la police nationale congolaise se sont rendus sur les lieux et ont mis la main sur cet assaillant qui a été, immédiatement conduit au cachot du parquet près le tribunal de paix avant de comparaître, en procédure de flagrance, le même jour, dans une audience publique. A l'issue de ce procès, M. Kilongo a été condamné, le lundi 12 décembre 2016, à trois ans de prison et au paiement de 200.000 Francs congolais (environ 170 dollars américains) des

dommages et intérêts pour « destruction méchante », « tentative de meurtre » et « irruption par effraction dans les locaux » de RT Canal Malemba.

Contacté par JED, Edouard Uмба wa Kalume, journaliste à la RT Canal Malemba, a déclaré : « J'ai assisté à cette audience publique. Yumba wa Kilongo n'a pas voulu répondre à toutes les questions qui lui ont été posées par les membres du tribunal. Nous ne savons donc pas le motif qui l'a poussé à attaquer notre média et endommager nos matériels. Depuis le samedi dernier donc, la population des cités de Malemba Nkulu, de Bukama et de Mitwaba est privée de l'information parce que notre média n'émet plus à cause de cette attaque ».





NO KI

R D V U

Photos Corentin Fohlen

8 *Journalistes interpellés*

Katembo Maghaniryo El Kate, directeur de RT Graben, station émettant à Kasindi, cité de la province du Nord-Kivu, a été interpellé, le samedi 10 décembre 2016, à la Détection militaire des activités anti-patrie (DMIAP) au sujet de la diffusion, la veille, sur les ondes de son média d'une information sur la probable présence des rebelles du Mouvement du 23 Mai (M 23) autour de la cité de Kasindi.

Après s'être présenté à la DMIAP, le journaliste a été transporté sur une moto au quartier général des Forces Armées de la RD Congo avant d'être conduit au cachot de la police nationale congolaise où il a passé la nuit. Le lendemain matin, Katembo Maghaniryo El Kate a été reconduit au siège de la DMIAP pour y être interrogé autour de l'information qu'il a diffusée. Le responsable de ce service des renseignements militaires étant absent, le journaliste a été conduit à l'antenne locale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) où il a été soumis à un interrogatoire musclé avant sa libération, le dimanche 11 décembre 2016. Contacté par JED, Katembo Maghaniryo El Kate a déclaré qu'il a refusé de dévoiler sa

source à ce service des renseignements congolais. « Avant de diffuser cette information, j'ai eu un contact téléphonique avec le chef de l'ANR à qui j'ai alerté sur la probable présence de M23 à Kinsindi après avoir contacté mes sources ».

Lewis Mberano, journaliste et directeur de la Radio Raha Voice, station communautaire émettant à Vitshumbi, une cité située à environ 115 Km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), **a été interpellé, jeudi 20 avril 2017 vers 12 heures, au bureau local de l'ANR.** Il a été accusé « d'inciter de la population locale à la désobéissance fiscale » et de « fonctionner sans document légal » de sa radio.

Cette interpellation était intervenue à la suite de la diffusion, mardi 18 avril 2017, par le journaliste d'une émission intitulée « Amani leo » (Ce qui veut dire « la paix aujourd'hui ») consacrée à la gestion de la cité de Vitshumbi. Au cours de cette émission, les invités du journaliste dont deux acteurs de la société civile locale ont déploré la double taxation sur les frais perçus dans le service de l'économie. L'un des in-

tervenants, aurait appelé la population de ne plus payer cette double taxe et de rester vigilante face à cette « escroquerie ».

Lewis Mberano a été arrêté à sa rédaction par un groupe d'agents de l'ANR et conduit dans les installations de ce service de renseignements congolais. Mberano a été longuement interrogé sur cette émission et sur le manque des documents administratifs pour le fonctionnement de la Radio Raha Voice.

Lei Wera (BBC), Daniel Chube Ngorombi (correspondant de RFI en swahili) et Justin Kabunga (Congo Synthèse) ont été arrêtés en même temps qu'un photographe, le 31 juillet 2017 à Goma, par la police, pour être relâchés deux heures plus tard. L'appareil photo et le dictaphone de la correspondante de la BBC ont été temporairement confisqués, et leurs images effacées.

Tous couvraient les rassemblements populaires de citoyens qui réclamaient le respect des accords de décembre 2016 et la tenue d'un scrutin présidentiel ainsi que le retrait du président Joseph Kabila. Les rassemblements, interdits par les autorités depuis un an, ont été fortement réprimés par les forces de sécurité, à grand renfort de gaz lacrymogènes, et selon certaines sources, à balles réelles.

Kasereka Katasi, journaliste à la Radio Rurale d'Ishango, station communautaire émettant à Ishango, une cité située à environ 500 Km de Goma, chef-lieu de la province du **Nord-Kivu, a été arrêté à sa rédaction, mercredi 9 Août 2017 vers 6 heures**, par un groupe d'éléments de Forces navales et conduit au quartier général de cette unité de l'armée où il a été détenu pendant quelques heures. Il a obtenu sa libération après avoir donné une petite somme d'argent au commandant des Forces navales, le Colonel Ebembe.

Le journaliste a été interpellé au moment où il venait de présenter le journal parlé au cours duquel il a dénoncé les tracasseries dont faisait l'objet la population locale sur le tronçon Kyavinyonge – Muko de la part des militaires de la Force navale et certains agents de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Fiston Matsande, journaliste à la Radio Communautaire Bashu (RCB), station émettant à Bulambo, une cité située à plus ou moins 100 Km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, **a été arrêté, le dimanche 10 septembre 2017**, dans le camp militaire de Bulambo où il a été détenu pendant plusieurs heures avant d'être relâché tard dans la soirée.

Matsanda y a été détenu pour avoir diffusé, la veille, au cours des journaux parlés d'une information relative à l'attaque des positions des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) sur l'axe Muvulya- Kahando par des miliciens. Selon le journaliste, deux militaires de l'armée loyale étaient tués au cours de cette attaque. Une information démentie par les FARDC/ Bulambo.

3 *Journalistes incarcérés*

Adolphe Basengezi Mihigo, journaliste indépendant basé à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, ainsi que son chauffeur, Miraji Bin Saïdi Mila, ont été kidnappés, le mercredi 1er février 2017 vers 15 heures, par un groupe de miliciens dans le Parc National de Virunga.

Adolphe Basengezi était accompagné de deux autres journalistes de la chaîne Al Jazeera, **Malcon Web** et **Nickel Sibiloni**. Ils revenaient de Nyanzale vers Goma en passant par Kibirizi et Rwindi où ils devaient rejoindre l'escorte des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) sur la route nationale et ce, après avoir réalisé un reportage dans le groupement de Mutanda, dans le territoire de Rutshuru, lorsque leur véhicule a été appréhendé dans le Parc National de Virunga par ces hommes armés.

Informées, les FARDC auraient lancé une offensive contre ce groupe armé en réussissant à récupérer **Malcon Web** et **Nickel Sibilini** qui ont été conduits à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) où ils ont passé la nuit. Mais, **Adolphe Basengezi** et son chauffeur étaient toujours détenus dans le lieu de retranchement de ce groupe de miliciens.

Contacté par JED, un journaliste local et ami d'Adolphe Basengezi a déclaré : « Je reçois à maintes reprises des appels émis par ces hommes armés nous demandant de leur verser une rançon de 15.000 dollars américains. Ces hommes armés utilisent un numéro de l'entreprise de télécommunication Orange. Ils m'appellent chaque fois qu'ils torturent ou tabassent Adolphe et son chauffeur sur mes deux numéros. Hier, ils m'ont contacté par le numéro du chauffeur d'Adolphe en négociant la rançon à 12.000 dollars américains ».

Adolphe Basengezi ainsi que son chauffeur ont été libérés par les miliciens, le lundi 6 février 2017, après avoir payé une rançon de 6.000 dollars américains.

2 *Journalistes menacés*

Magloire Paluku, directeur de Kivu 1, station émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (Est de la RD Congo), a fait l'objet, samedi 25 février 2017, des menaces de mort proférées par un officier rebelle du Mouvement du 23 Mai (M23) suite à la diffusion, vendredi 24 février 2017, des vidéos et photos de leur débâcle après les combats qui les opposaient aux Forces Armées de la RD Congo (FARDC) dans le territoire de Rutshuru.

Magloire Paluku a reçu une série de menaces de mort proférées au téléphone pendant près de six minutes par le colonel Seko Nkunda Mihigo. Par des SMS et une conversation téléphonique, le colonel Seko Nkunda Mihigo a promis de s'en prendre à Magloire Paluku, à la Radio Kivu 1 ainsi qu'à sa famille quand ils lanceront un assaut militaire dans la ville de Goma au mois de mars prochain.

Contacté par JED, Magloire Paluku a dit qu'il craint pour sa vie. « En tant que journaliste, j'ai diffusé les images vidéo de la débâcle de M23 jusqu'à leur fuite en Ouganda. J'ai également balancé sur les ondes de Kivu 1 une interview du gouverneur de province, Julien Paluku, demandant à la population locale a renouvelé leur confiance aux FARDC. Pour le colonel Seko Nkunda Mihigo, j'ai diffu-

sé les informations de leur retrait à Rutshuru sans connaître les causes qui, selon lui, sont politiques et tactiques. Il m'a révélé que la vraie guerre sera lancée d'ici le mois de mars et les FARDC seront en débandades, nonobstant les appels d'assurance du gouverneur de province lancés à la population », a déclaré Magloire Paluku.

Vianney Watsongo, journaliste à la Radiotélévision Evangélique et de Développement Hermon (RTEDH FM), émettant à Kiwandja, dans la province du Nord-Kivu, **a été menacé de mort, le dimanche 17 septembre 2017**, au téléphone (+243979792579 / +243 972329277) par une personne non autrement identifiée qui demandait, sous menace, au journaliste de lui transférer une importante somme d'argent faute de quoi le pire lui arrivera.

Cette personne a promis au journaliste, en mission dans la ville de Goma, de le tuer, de kidnapper sa femme et son enfant ou soit de lui tendre une embuscade à son retour de Kiwanja s'il n'envoie pas cette somme d'argent.

Vianney Watsongo a été menacé de mort pour avoir diffusé, le samedi 15 septembre 2017, une information relative à l'enlèvement par un groupe d'hommes armés d'un prêtre à Ntamugenga, une cité du territoire de Rutshuru.

3 *Journalistes agressés*

Rozen Kalafulo (Pole FM), Freddy Bikumbi (Radio Okapi) et Willian Dupuy (photographe de Picture Tank) ont été agressés physiquement, le mercredi 12 avril 2017, par M. Van Kasongo, un colonel de la police nationale congolaise, en personne, au moment où ils couvraient une manifestation pacifique organisée par le mouvement citoyen « Lutte pour le Changement » (LUCHA) devant la Banque Centrale de Goma.

Ces manifestants protestaient, notamment, contre la dépréciation de la monnaie congolaise, le Franc congolais et faillite des coopératives d'épargne. Non content d'avoir passé à tabac les journalistes, le colonel Van Kasongo a arraché et confisqué leurs matériels de travail.

Une des victimes, Rozen Kalafulo, raconte : « J'étais en train de réaliser mon reportage quand le colonel Van Kasongo m'a violemment tiré dans mes cheveux. C'est au vu et au su de tout le monde qu'il m'a étranglé le cou avant de me donner des coups des poings sur la poitrine et sur le front. Il a cessé de me frapper juste au moment où il a saisi mon matériel de travail ».

3 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Alphonse Senakola, journaliste-reporter de « Emmanuel TV », station émettant à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, a vu sa caméra être confisquée, le vendredi 31 mars 2017, par un agent local de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

Le journaliste était en train de réaliser une série d'interviews avec des femmes maraichères qui donnaient leurs avis sur l'importance et le rôle de la femme dans une société lorsqu'un agent de l'ANR, non autrement identifié était venu ravir de force sa caméra sous prétexte qu'il n'a réussi aucune autorisation du chef de quartier avant de prendre en image ces femmes. Alphonse Senakola sera conduit au bureau local de l'ANR où il a été brièvement auditionné avant de pouvoir récupérer sa caméra grâce à l'intervention de M. Tuver Wundi, correspondant principal de JED à Goma.

La Radiotélévision Muungano de Beni (RTMB), station émettant à Beni, dans la province du Nord-Kivu (Est de la RDC), a été investie, le jeudi 22 juin 2017 vers 5 heures, par des miliciens Maï Maï qui ont paralysé les activités de ce média pendant environ trois heures.

Selon les sources locales, environ 25 présumés miliciens Maï Maï ont été tués dans des affrontements qui les ont opposés durant quatre jours aux forces armées de la RDC (FARDC) à Beni. Au lendemain de ces combats, les miliciens Maï Maï ont assiégé le siège de la RTMB en créant une psychose aux journalistes et techniciens trouvés sur le lieu en préparatif de la première grande édition du journal parlé du matin. Ils n'ont emporté aucun matériel de la Radio.

Les installations servant de relais du signal de la Radio Moto Butembo Beni, une station émettant à Butembo, ville située à 300 Km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, **ont été sabotées, le samedi 7 octobre 2017**, par un groupe de militaires des Forces Armées de la RD Congo (FARDC).

Les installations relais du signal de la Radio Moto Butembo Beni se trouvant sur la colline Kaviniro, dans la localité Masereka, à 35 Km de Butembo, ont été occupées pendant plusieurs heures par des militaires des FARDC qui ont saccagé et emporté tous les matériels relais du signal de ce média, composé notamment des batteries, d'un émetteur faisceau, d'un régulateur, des panneaux solaires, etc.

Ces militaires lourdement armés ont intimé l'ordre à la sentinelle trouvée sur place de leur ouvrir la porte. Face au refus de la sentinelle, ils ont cassé la porte et forcé l'entrée après avoir violenté le gardien.

« Les installations relais du signal de notre média sont basées à une altitude d'environ 4000 mètres sur la colline Kaviniro. Deux semaines passées, un groupe de miliciens Mai Mai ont tenté de persuader notre sentinelle de leur permettre d'y accéder. La sentinelle ne leur a pas autorisé d'y entrer. Contre tout entente, au lieu de s'attaquer aux miliciens, des éléments des FARDC ont, à leur tour, pris position autour de notre site relais qu'ils ont, par la suite, dévasté et emporté tous les matériels. Ces militaires sont ensuite montés sur le toit où ils ont déboulonné tous nos panneaux solaires. Le coût de ses équipements est d'environ 5.500 dollars américains. C'est grâce à ce site relais que nous couvrons la partie Sud de Butembo. Avec cette attaque, nous sommes présentement dans l'impossibilité de diffuser nos programmes dans cette partie de Butembo », a affirmé à JED M. Jean Baptiste Katheruka, directeur de la Radio Moto Butembo Beni.



Photos Corentin Fohlen



SU KI

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

J D
V U



3 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Antéditeste Niragira, journaliste correspondant Burundais de la radio allemande « Deutsche Welle », a été expulsé d'Uvira, une ville située à environ 105 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), le lundi 22 mai 2017, par les autorités locales de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR).

Le journaliste a été conduit à la frontière avec le Burundi par les autorités congolaises après avoir été détenu pendant six jours successivement dans les installations de l'ANR et à la prison centrale d'Uvira.

Malgré sa libération par les autorités congolaises, Antéditeste Niragira n'a pas été autorisé à rencontrer les membres de sa famille vivant dans la ville d'Uvira. L'ANR l'accusait d'avoir réalisé un reportage dans un camp des réfugiés Burundais sans y être accrédité.

Antéditeste Niragira a été arrêté, le mercredi 17 mai 2017, par un groupe d'agents de l'ANR au centre de transit de Kavinvira où il réalisait un reportage sur les conditions d'hébergement des réfugiés Burundais.

La Radio Tuungane de Minembwe, unique station communautaire émettant à Minembwe, un village situé à plus de 100 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été attaquée par des hommes armés en tenue civile, le dimanche 21 mai 2017 vers 3 heures.

Après avoir neutralisé la garde commise à la sécurité de ce média, ces assaillants ont emporté les matériels de cette station de radio qui émet dans les hauts plateaux de Minembwe, composés notamment des ordinateurs d'archivage et montage des émissions ; un routeur de connexion Wifi, des imprimantes, le modem et des enregistreurs.

Contacté par JED, Célestin Porama, directeur de programmes de la Radio Tuungane de Minembwe a déclaré : « Depuis cette attaque, notre station de radio fonctionne difficilement. Tous nos matériels informatiques ont été emportés par ces hommes armés. Les journalistes travaillent sans la connexion internet et sont incapables de faire le montage numérique de leurs émissions et reportages ».

La Radio Mutanga FM, station communautaire émettant à Shabunda, une cité située à 345 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu (Est de la RD Congo), a été attaquée par un groupe d'éléments des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), lourdement armés, le lundi 12 juin 2017, qui ont enfermé, pendant des heures, les journalistes dans les locaux de ce média.

La Radio Mutanga FM a été contrainte d'interrompre brusquement ses émissions pendant deux heures, suite à l'occupation de ses installations par plusieurs éléments des FARDC, venus pour arrêter le président local de la société civile qui intervenait en direct au cours d'une émission intitulée « Société civile congolaise ».

Cette incursion faisait suite à la diffusion d'une émission consacrée, notamment à la situation sécuritaire dans la cité de Shabunda. En effet, le président local de la société civile dénonçait l'évasion spectaculaire du cachot du parquet de Shabunda d'un voleur en complicité, selon lui, avec des agents de sécurité. Les militaires ont brusquement débarqué à la radio à bord de leurs véhicules dans le but de procéder à l'arrestation du président de la société civile. Après avoir barricadé toutes les voies d'entrées et de sorties de cette

6 *journalistes interpellés*

station de radio, ils ont intimé l'ordre aux journalistes d'interrompre toutes les émissions. Les journalistes trouvés sur place ont été interdits de quitter les lieux ou de passer des appels.

Contacté par JED, un journaliste de cette station de radio a témoigné que : « Nous étions enfermés dans les locaux de la radio de 18 h à 20 h30'. Pendant tout ce temps, les militaires des FARDC ont confisqué nos téléphones et nos dictaphones dans le but de nous empêcher de contacter nos proches se trouvant en dehors de nos installations, de les prendre en image et de ne pas enregistrer leurs menaces. Nos outils de travail nous ont été restitués peu avant de quitter nos installations. Avant de partir, ces militaires des FARDC nous ont proféré des menaces en nous promettant de venir saccager nos équipements au cas où nous parlons en mal d'eux. Ils n'ont pas pu mettre la main sur le président de la société qui se cachait dans nos installations ».

La journaliste Nino Esther, et le cadreur Christian Safari, qui travaillent pour la chaîne de télévision Canal Futur, chaîne émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, et propriété de l'opposant Vital Kamerhe, ont été pris à parti, le 31 juillet 2017, par des policiers. Ils ont été violemment interpellés et conduits dans un lieu inconnu, avant d'être relâchés. Les policiers les ont forcés à effacer toutes leurs images.

Ils couvraient les rassemblements populaires de citoyens qui réclament le respect des accords de décembre 2016 et la tenue d'un scrutin présidentiel ainsi que le retrait du président Joseph Kabila. Les rassemblements, interdits par les autorités depuis un an, ont été fortement réprimés par les forces de sécurité, à grand renfort de gaz lacrymogènes, et selon certaines sources, à balles réelles.

Cikuru Mihigo, journaliste à Mama radio FM, station émettant à Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, a été libéré, le 5 octobre 2017 après 24 heures de détention dans les installations de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) sur l'île d'Idjwi dans le lac Kivu, après paiement d'une caution de 80 dollars américains.

Cikuru a été interpellé, le 4 octobre 2017 par un agent de l'ANR au moment où il animait une émission intitulée « Parlons-en avec les jeunes », diffusée sur les antennes d'une station partenaire dénommée radio Mugote FM). Conduit dans les installations de l'ANR, Cikuru a été auditionné pendant plusieurs heures par un responsable de ce service qui l'a accusé d'avoir exhibé son ordre de mission au chef du groupement en lieu et place des responsables de l'ANR.

Chadrack Majaliwa, journaliste à la Radio Ngoma Amani, station émettant à Lusenda, territoire de Fizi dans la province du Sud Kivu, a été interpellé, le mercredi 04 Octobre 2017, par un groupe d'éléments des FARDC qui ont tenté de l'amener dans la cité de Baraka. Le journaliste s'est échappé le même jour vers 21 heures.

Malgré ses explications témoignant qu'il n'était pas enrôlé dans un quelconque mouvement armé, le journaliste a été privé de sa liberté pendant plusieurs heures. Ces éléments des FARDC ont décidé de le conduire manu militari à Baraka pour être auditionné sur sa prétendue collaboration avec les miliciens Maï maï. Chadrack Majaliwa s'est échappé à mi-chemin, le même jour vers 21 heures, plus précisément dans la cité de Buku.

Médard Lwango Musafiri et Husseni Ndixy, journaliste à la radio Baraka, station émettant dans le secteur de Mutambala en territoire de Fizi à 217 Km de Bukavu, dans la province du Sud-Kivu, **ont été interpellés, le lundi 9 octobre 2017, par des éléments des FARDC.**

Deux éléments des FARDC ont fait incursion dans le studio de cette radio en interrompant

brusquement le journal parlé de 10 heures. Ils ont mis la main sur les deux journalistes qu'ils ont, par la suite, conduit au poste de l'armée avant d'être acheminés à l'ANR/ Baraka où ils ont été détenus pendant près de 8 heures.

« A la suite de la rumeur qui circulait dans la ville de Baraka de la présence des miliciens du groupe armé Gumino au

côté des FARDC en vue d'une réplique contre les Maï Maï de Yakutumba qui ont attaqué récemment la ville d'Uvira, la radio a diffusé l'intervention du Chef de groupement de Lusenda qui a démenti ces faits et a appelé la population au calme. C'est cette information que l'armée n'a pas digéré et qui fait l'objet de l'interpellation de nos deux journalistes » rapporte le Directeur de la radio Baraka Luc Lokeno.

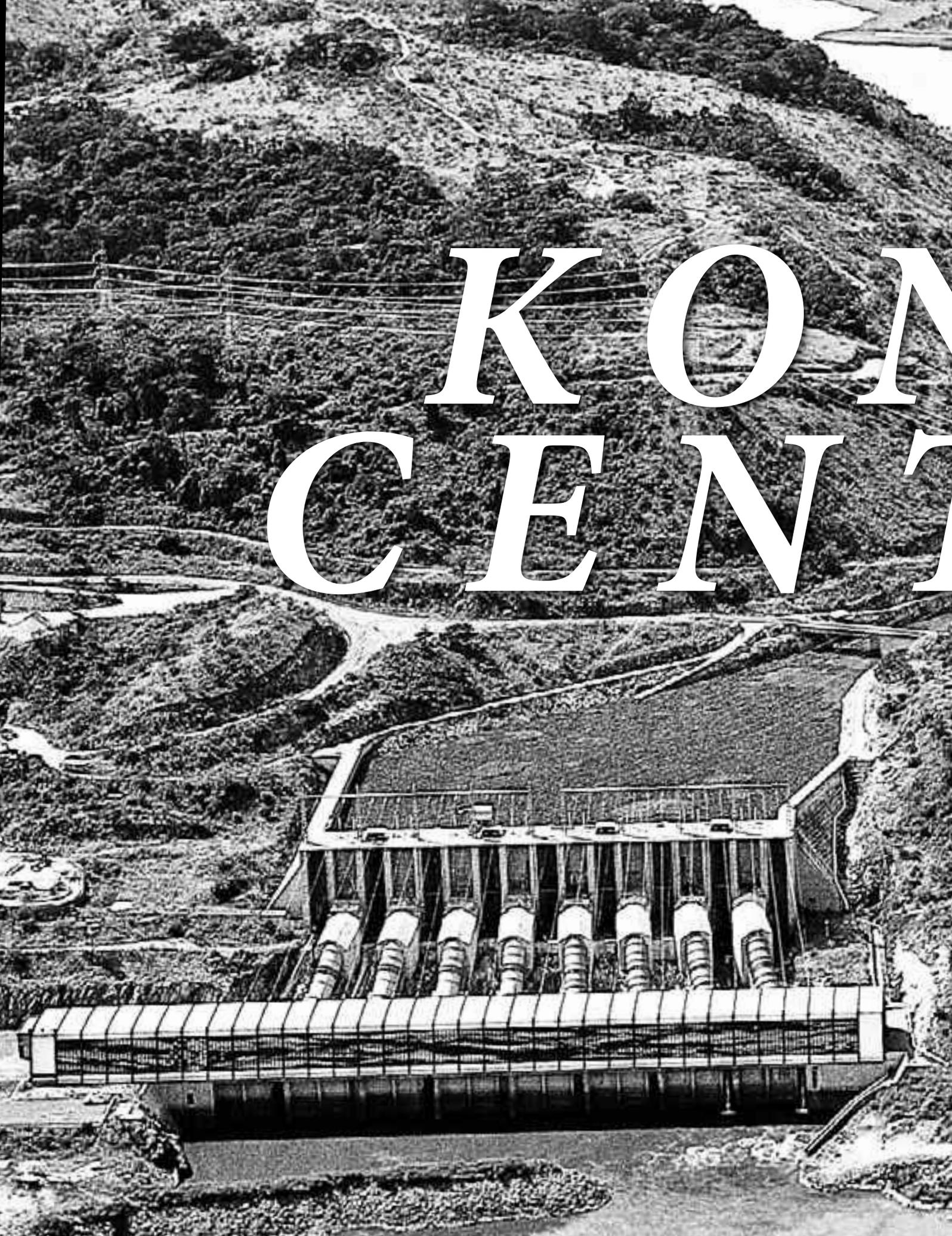
1 ***journaliste menacé***

Thomson Undji Batangalwa, journaliste-reporter à la Radio Communautaire Baraka, chaîne émettant à FIZI, territoire situé à plus au moins 250 Km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, **a été contraint, le 14 août 2017, de vivre dans la clandestinité suite aux menaces de mort que lui ont proférées des éléments des FARDC.**

Le journaliste a été attaqué, la nuit, à son domicile par un groupe de militaires armés pour avoir accordé la parole aux miliciens de la Coalition Nationale du Peuple pour la Souveraineté du Congo (CNPS) qui opéraient à l'Est de la RDC qui exprimaient leurs revendications.



PLACE DE L'INDEPENDANCE

An aerial, black and white photograph of a large dam and reservoir. The dam is a long, low structure with several spillways. The reservoir is a large, dark body of water behind the dam. The surrounding landscape is rugged and hilly, with some roads and power lines visible. The text 'KONCENT' is overlaid in large, white, serif font across the upper half of the image.

KONCENT



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

UN GO TRAIL

2 *Entraves à la libre circulation de l'information*

Un groupe d'hommes armés en tenue de la police ont assiégé, le 6 Décembre 2016 vers 21 heures, les installations de CCTV au moment où ce média était en train de diffuser une émission politique intitulée « Polele Polele » (Traduction : Franc-parler), consacrée à la motion de défiance initiée contre vous par un groupe de députés provinciaux.

Interrompant brusquement la diffusion de cette émission, ces hommes armés se sont violemment attaqués à Carlisse Kaluangila, journaliste et animateur de l'émission, ainsi qu'à Messieurs King Banza, Papy Muwaya et Bonice Nkashama, respectivement chef des programmes, cameraman et animateur à CCTV. Plusieurs matériels de travail de ce média ont été emportés ou endommagés par ses assaillants. Il s'agit notamment d'une caméra, d'un mixeur vidéo, etc.

Après s'être comportés en far West dans les locaux de CCTV, **ces hommes armés se sont, par la suite, dirigés à la rédaction d'HOREB TV où ils ont également contraint le journaliste El David Kapenda d'interrompre brusquement son émission intitulée « Entretien »** recevant un de vos collaborateurs, connu à Matadi sous le nom de « Le Blanc Kongo », qui réagissaient à la motion de défiance initiée par des députés provinciaux. Avant de quitter les installations d'HOREB TV, ils ont endommagé la caméra de cette station de télévision.





KW

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

ILU



1 Interpellé

Badyon Kawanda, journaliste à la Radio Tomisa, chaîne confessionnelle émettant à Kikwit, chef-lieu de la province de Kwilu (Sud-ouest de la RDC), **a été interpellé pendant environ deux heures, le samedi 17 décembre 2016**, au bureau local du service des renseignements militaires pour avoir diffusé, la veille, un communiqué tiré du site de la Voix de l'Amérique ayant comme titre : « Washington demande aux ressortissants américains de quitter la RDC avant le 19 décembre ».

Selon le directeur de ce service des renseignements militaires, étant une radio confessionnelle, la Radio Tomisa, ne devrait pas suivre le modèle de la Radio Okapi ou des autres chaînes internationales en diffusant de telles nouvelles.

1 Entraves à la libre circulation de l'information

Badyon Kawanda, journaliste à la Radio Tomisa, station confessionnelle émettant à Kikwit, chef-lieu de la province de Kwilu (Sud-ouest de la RDC), a été visité, le 19 juillet 2017 vers 23 heures, par **un groupe d'hommes non autrement identifié qui ont fait incursion dans la maison en emportant que ses matériels de travail.**

Ces inciviques s'étaient introduits dans le domicile du journaliste au moment où celui-ci revenait de sa rédaction. Profitant du déplacement de Badyon Kawanda dans les installations hygiéniques, ces hommes se sont introduits dans son salon en réussissant à prendre uniquement son sac qui contenait plusieurs matériels de travail, notamment un ordinateur portable, un appareil photo, un poste de radio, un modem, une clé USB, etc.

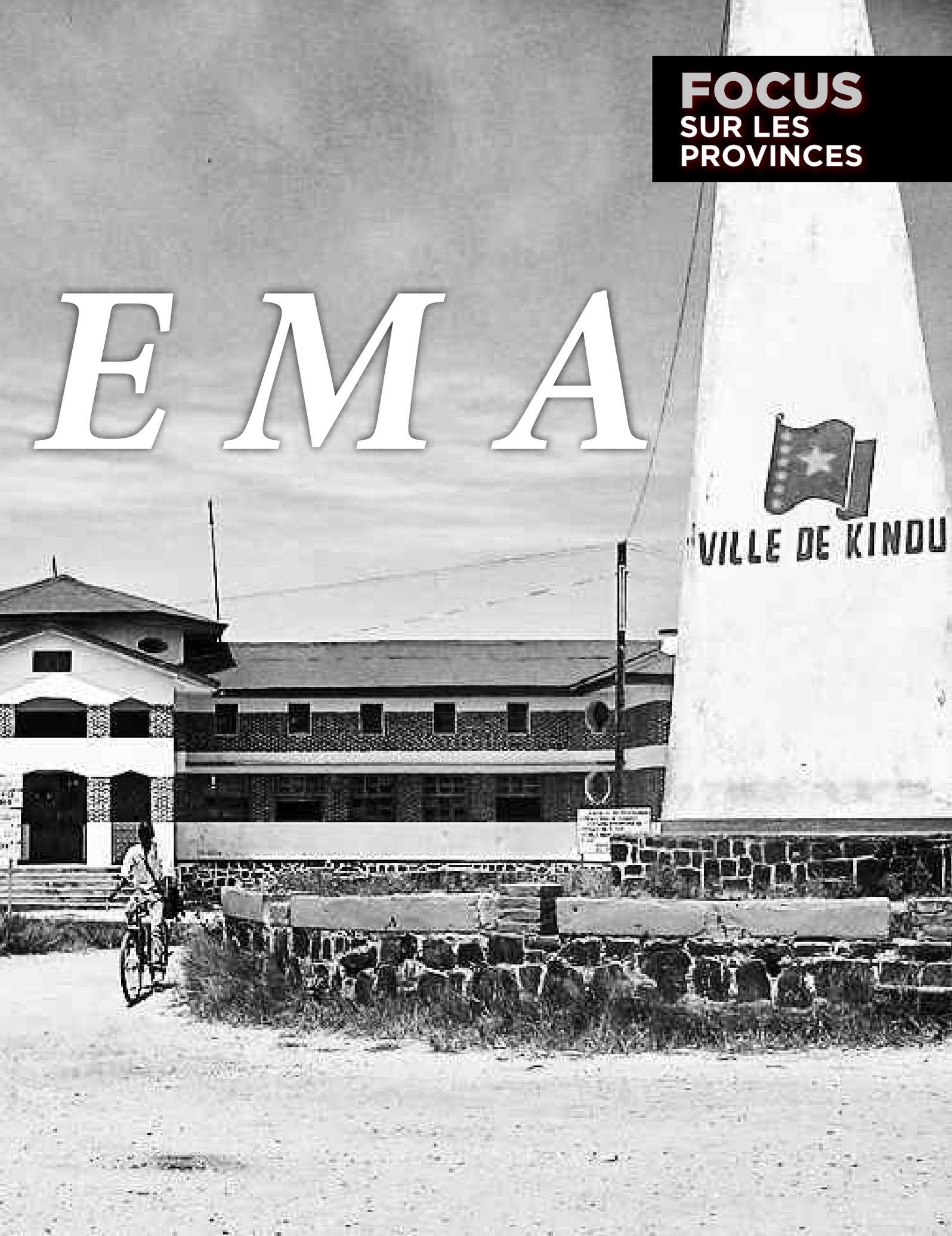


MANI



FOCUS
SUR LES
PROVINCES

EMA



1 *Journaliste agressé*

Roger Ebolinda et Sefu Kabemba, journalistes à la Radio Haki Za Bin Adamu et Radio Inter Viens et Voies, stations émettant à Kindu, chef-lieu de la province de Maniema (Est de la RDC, ont été grièvement blessés par une grenade offensive lancée, le 9 mars 2017, par un policier pendant qu'ils couvraient une manifestation de la population locale qui voulait lapider deux présumés voleurs.

Roger Ebolinda et Sefu Kabemba faisaient partie d'un groupe de sept journalistes de la ville de Kindu qui se rendaient en reportage, le 9 mars 2017, à la rive gauche du Fleuve Congo, précisément dans la commune d'Alunguli. Arrivés au Beach, ils ont trouvé une altercation entre des éléments de la police et la population locale en colère qui voulait lapider deux présumés voleurs de chèvres. Les agents de la police dispersaient les manifestants à l'aide des gaz lacrymogènes. Pendant que les journalistes étaient en train de filmer la scène, deux policiers ont lancé des grenades offensives à l'endroit du groupe des journalistes alors qu'ils n'étaient pas dans la foule. Les éclats de cette grenade ont grièvement blessé Roger Ebolinda à la jambe droite et Sefu Kabemba au talon gauche.

Saignant abondamment, les journalistes ont été conduits urgemment à l'hôpital général de référence de Kindu où ils sont admis pour des soins appropriés.





TANGA

FOCUS
SUR LES
PROVINCES

NYIKA



1 *Journaliste interpellé*

Furahisha Makangila, journaliste à la Radio Kaoze, station émettant à Kalemie, chef-lieu de la province de Tanganyika, sud-est de la RDC, a été interpellé à l'aéroport de Kalemie, le 29 mars 2017, par un agent de l'Agence Nationale de Renseignements, non autrement identifié.

Le journaliste s'y était rendu couvrir l'arrivée de Mme Francine Muyumba, Présidente de l'Union Panafricaine de la Jeunesse. Furahisha Makangila a été contraint à laisser ses pièces d'identité à la guérite de l'aéroport avant d'accéder au tarmac de cette installation aéroportuaire. Pendant qu'il se dirigeait vers le tarmac, le journaliste a été stoppé par un agent de l'ANR qui a obstinément refusé de le voir réaliser son reportage. Furahisha sera par la suite obligé de s'asseoir par terre sous un soleil de plomb pendant plus de 10 minutes. Il a été libéré grâce à l'intervention d'un capitaine des Forces Armées de la RD Congo.

1 *Entrave à la libre circulation de l'information*

La Radio Francophone des Grands Lacs, station émettant à Kalemie, chef-lieu de la province de Tanganyika (Sud-est de la RD Congo), a été prise d'assaut, le dimanche 11 juin 2017 vers 4 heures, par un groupe d'hommes armés, non autrement identifiés, qui ont saccagé un émetteur de 250 Watts ainsi que d'autres matériels de travail de ce média.

Les installations de la Radio Francophone des Grands Lacs, l'une des stations de radio les plus écoutées dans la nouvelle province de Tanganyika, ont été la cible d'attaque d'hommes armés qui ont forcé les portes et fenêtres de ce média en réussissant à s'introduire dans le studio et dans la régie. N'y trouvant aucun journaliste et technicien, ces hommes armés ont débranché et déboulonné les équipements de transmission d'information, notamment un émetteur de 250 Watts, des microphones, un ordinateur et autres matériels de travail qu'ils ont emporté.

Contacté par JED, Victoire Bitulu, Rédacteur en chef de ce média a déploré cette attaque en indiquant que le bureau de la police se trouve juste derrière le siège de la Radio Francophone des Grands Lacs. « Une enquête est en train de se faire au niveau de la police pour dénicher ces hommes armés qui sont entré par effraction dans nos installations. Avec cet émetteur de 250 Watts, on parvenait à émettre sur une longue distance. Après cette attaque armée, nous sommes contraints d'utiliser un émetteur de secours à faible puissance et nous sommes dans l'incapacité d'assurer une couverture totale », a ajouté le responsable de cette station de radio.

EDITEUR

Journaliste en Danger (JED)

DIRECTEUR DE REDACTION

Tshivis Tshivuadi

SECRETARIAT DE REDACTION

Scott Mayemba

REDACTION

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba

Wilson Munzemba

Benita Izemengia

CORRESPONDANTS PRINCIPAUX

Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

Pie Roger Bofunga (Mbandaka, Equateur)

Patient Debata (Uvira, Sud-Kivu)

Ricky Ombene (bukavu, Sud-Kivu)

Edouard Diyi (Kananga, Kasai-central)

Jean-Claude Ntangamu (Bandundu, Kwilu)

Badyon kawanda (Kikwit)

Gratien Iracan (Bunia, Ituri)

Rosy Mutala (Mbuji-mayi, Kasai-Oriental)

Jacques Valon kabulo et Sylvie manda (Lubumbashi, Haut-Katanga)

Gaston Mushid (Kolwezi, Lualaba)

Tilly Mayemba (Matadi, Congo Central)

Patrick Ali (Kisangani, Tshopo)

Modeste shabani (Kasongo, Maniema)

MISE EN PAGE

T9 Sarl

ADMINISTRATION ET ABONNEMENT

Nick Okana

Ingo Vediena

Lady Kamanga

Christiane Mujinga



Tshivis TSHIVUADI
Secrétaire Général de JED

JED : Un engagement pour la liberté de la presse

Crée en 1998 par un groupe de journalistes congolais, Journaliste en Danger (JED) est une organisation indépendante de défense et de promotion du droit pour le journaliste d'informer en toute liberté et indépendance ; et du droit pour le public d'être informé par des médias libres et pluralistes.

Au fil des années, JED se spécialise en mission de surveillance quotidienne de la liberté de la presse. C'est ce travail de défense des journalistes et autres professionnels des médias persécutés dans le cadre de leur travail ou à cause de leur qualité de journaliste, mais aussi de sensibilisation de ces mêmes professionnels à leurs obligations et à leurs responsabilités, que JED essaie de faire au quotidien depuis bientôt 20 ans.

En cas d'arrestations, d'emprisonnement, d'agression ou de menaces contre les journalistes, JED publie des communiqués appelés « Alertes ». Mais également, JED envoie des lettres de protestation aux auteurs ou responsables de ces atteintes.

Au-delà de ces actions de monitoring, de sensibilisation et de dénonciation, JED fournit des services de défense légale aux journalistes poursuivis devant les Cours et Tribunaux, en mettant à leur disposition, de manière gracieuse, des avocats pour les défendre.

Pendant les périodes de crise et de vive tension politique, notamment avant et pendant les périodes électorales, JED organise des séminaires, des ateliers et même des campagnes de sensibilisations, à Kinshasa et en provinces.

Au totale, le constat fait par JED est que, de manière générale, les médias congolais évoluent dans un environnement qui leur est hostile aussi bien sur le plan politique où règne la loi de l'impunité pour tous les prédateurs de la liberté de la presse ; que sur le plan économique où les organes de presse font face à une grande précarité qui expose les professionnels des médias à la manipulation et à la corruption.

Ce Rapport a été réalisé avec le soutien de :



En 2017, JED a aussi bénéficié de l'appui de :



Internews
Local voices. Global change.



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture